

Une théorie régulationniste de la firme est-elle possible ? par Pascal Garandel © 2007

Introduction

Le geste fondateur de la théorie de la régulation est double : il s'agissait d'une part pour ses fondateurs de disqualifier l'approche néoclassique des phénomènes économiques, fondée sur l'individualisme méthodologique et l'équilibre walrassien, et d'autre part de lui substituer une approche radicalement macroéconomique, fondée sur la notion de mode de régulation, lui-même défini comme ensemble synchronique et dynamique de régularités institutionnelles. Pour les pères fondateurs de la régulation, l'analyse économique se devait d'obéir à la logique générale de l'analyse des phénomènes sociaux, laquelle ne peut prétendre reconstruire ses concepts à partir d'atomes individuels, libres et rationnels, mais doit ressaisir l'individu à partir de la matrice sociale qui seule lui donne sa consistance — théorique et pratique. Tel est l'ancrage marxiste de la théorie de la régulation : ce n'est pas parce qu'une notion est *dégagée* — par abstraction ou construction — des contraintes du réel qu'elle atteint au concept, mais parce qu'elle est ressaisie dans et par les contextes et les processus sociaux au sein desquels elle s'inscrit. En ce sens, chercher à reconstruire la logique des phénomènes économiques par un raisonnement hypothético-déductif procédant à partir d'une axiomatique composée d'un élément (l'individu rationnel) et d'une loi (la maximisation de l'intérêt) relèverait de la pure fantaisie — s'il ne s'agissait, en vérité, d'apporter une caution idéologique à une approche des phénomènes économiques garantissant l'extension et l'expansion du capital.

Bien évidemment, ce refus de la fondation microéconomique de phénomènes économiques identifiés à des processus macrosociaux pose immédiatement la question *inverse* de celle que les régulationnistes opposaient aux tenants d'une approche néoclassique : est-il possible de fonder macroéconomiquement les phénomènes économiques appartenant aux sphères infra-institutionnelles d'un système économique ? Plus encore, est-il possible de construire une analyse théorique propre (c'est-à-dire spécifique) aux espaces institutionnels ou

organisationnels constitutifs d'un mode de régulation ? A cette double question, la position régulationniste originelle apporte une double réponse : oui, il est possible de saisir la logique des dispositifs institutionnels internes à un mode de régulation à partir de la dynamique globale du système ; non, il est impossible d'élaborer une analyse spécifique des espaces institutionnels qui fasse l'économie de leur insertion au sein de l'ensemble plus vaste que constitue le mode de régulation. S'il est ainsi possible de fonder macroéconomiquement la logique des institutions, il est impossible de rendre l'analyse de ces dispositifs indépendante de l'analyse macroéconomique globale.

Faut-il alors conclure qu'il serait possible de *déduire* le fonctionnement et les métamorphoses internes aux institutions et aux organisations à partir de considérations générales portant sur le mode de régulation d'un système économique ? On pourrait alors soutenir que la théorie de la régulation se heurte, de façon inversée, à l'écueil que rencontrait l'approche néoclassique, incapable de restituer aux dispositifs institutionnels tels que la firme une « épaisseur » économique propre ; de la « firme-point » néoclassique fondée sur l'individualisme méthodologique, on passerait ainsi à une autre « firme-point » fondée sur un « structuralisme » tout aussi axiomatique, et tout aussi incapable de garantir à la firme une autonomie qui lui permette de sortir de chaînes déductives déterminantes — et déterministes.

Ce n'est pourtant pas ce que disent les régulationnistes : certes, on ne peut comprendre le fonctionnement et les mutations des institutions qu'en les inscrivant au sein d'une problématique macroéconomique globale (celle de l'expansion des rapports capitalistes) ; mais il ne s'ensuit pas que cette problématique détermine de façon nécessaire ces fonctionnement et mutations. Bien au contraire : c'est *parce que* l'analyse est d'abord macroéconomique qu'une *déduction* stricte des mécanismes institutionnels à partir de l'ensemble du système est impossible. Pour les régulationnistes, le déterminisme n'est que l'autre face de l'individualisme méthodologique : les raisons pour lesquelles une théorie de la firme ne peut se construire qu'au sein d'une théorie macroéconomique globale lui interdisant, certes, toute auto-nomie véritable, sont les mêmes que celles qui interdisent de *déduire* le fonctionnement et les mutations de la firme à partir de considérations portant sur le système économique saisi dans sa globalité.

C'est ce paradoxe qui constitue le fondement de toute approche régulationniste de la firme ; d'une part, on retrouve dans l'écrit fondateur de la théorie, *Régulation et Crises du Capitalisme*, une remise en cause de l'individualisme méthodologique, de l'équilibre général et de la rationalité du sujet très proche de celles que produiront les théoriciens de la firme dans la seconde partie du XX^e siècle. Remises en cause qui contraignent à poser toute institution, toute organisation comme un tout qui ne se réduit pas à l'ensemble de ses parties, et dont la coordination interne ne peut donc s'analyser par une simple coïncidence d'intérêts individuels maximisés.

D'autre part, l'approche régulationniste refuse de considérer les niveaux institutionnel et organisationnel comme des espaces économiques dont l'analyse pourrait s'élaborer indépendamment du cadre général d'une théorie du capitalisme ; pour prendre l'exemple crucial de l'introduction d'une temporalité concrète dans le cadre de l'analyse économique, si l'*histoire* de la firme (évolution des modes de production, de son organisation interne, du type de concurrence dans lequel elle inscrit ses stratégies, etc.) gagne, dans une optique régulationniste, une épaisseur théorique que ne pouvait garantir la temporalité abstraite de la théorie néoclassique, en revanche cette histoire elle-même ne peut se comprendre qu'à partir de la dynamique globale du capitalisme, c'est-à-dire principalement l'expansion du rapport salarial et la coordination qu'elle suppose du développement des deux sphères de la production.

Enfin, cette inscription macroéconomique des mécanismes de la firme implique que ces mécanismes ne peuvent être simplement déduits des régularités qui constituent le mode de régulation ; une telle déduction ne serait en effet possible que si l'on pouvait poser le mode de régulation comme un nouveau référentiel dont l'équilibre à long terme permettrait d'établir des anticipations garantissant la valeur *prescriptive* de la théorie. Or si la stabilité du mode de régulation s'oppose à celle de l'équilibre général, c'est parce qu'elle s'oppose à *tout* équilibre, faisant de la crise son moment constitutif.

En d'autres termes, il est tout à fait vain de chercher à déduire une organisation optimale de la firme de la structure d'un mode de régulation considéré à l'équilibre, mais il est tout aussi vain de chercher à dissocier l'analyse des mécanismes de la firme de la dynamique globale du mode de régulation. L'histoire de la firme ne prend sens qu'au sein du procès de développement du capitalisme, elle ne peut être dissociée du contexte historique qui la situe par rapport à une *étape* déterminée de ce développement ; la validité de tout discours théorique portant sur la firme ne peut donc être qu'historiquement située. Il n'y a pas plus d'autonomie théorique de la firme qu'il n'y a de simple subsumption de la logique d'entreprise par rapport à la logique du capital.

Ce paradoxe de la firme régulationniste trouve sans doute son aboutissement dans la façon dont les premiers théoriciens de la régulation considèrent la théorie économique elle-même ; si les mécanismes internes de la firme ne peuvent être *compris* par le théoricien qu'à partir de leur inscription dans un cadre macroéconomique plus global, mais si par ailleurs ces mécanismes ne peuvent être *déduits a priori* de ce même cadre, quel champ d'application donner à la théorie économique, si ce n'est celui d'une simple rationalisation *a posteriori* de l'histoire économique ? C'est dans un ouvrage postérieur, *La Violence de la Monnaie*, que Michel Aglietta énoncera clairement cette conception anti-prescriptive de la théorie économique, qui ne peut selon lui s'établir comme cadre normatif qu'en acceptant de se compromettre avec l'idéologie dominante. Mais cette conclusion découle déjà

de la manière dont est posée « l'autonomie limitée » de l'espace institutionnel dès 1976.

Reconstruire les linéaments d'une théorie régulationniste de la firme ne peut donc se faire qu'en acceptant les règles du jeu de l'analyse économique telles que les pose l'Ecole de la Régulation. En premier lieu, il est discutable de faire reposer l'analyse sur une unité doctrinale de la théorie que l'on serait bien en peine de préciser : de l'ouvrage fondateur de Michel Aglietta aux développements récents de la Régulation (tels que les présente par exemple Robert Boyer) les divergences théoriques sont telles que toute tentative de synthèse autre que proprement historique risque fort de ne reposer que sur une référence à un « mode de régulation » plus ou moins flou.

C'est particulièrement vrai pour l'analyse de la firme, dans la mesure où celle-ci pose clairement la question de la possibilité de dissocier ses mécanismes internes de coordination, reposant en partie sur des rapports contractuels entre agents individuels, de la structure d'un rapport social global conçu comme rapport de classes. Est-il ainsi possible de ménager, au sein d'une approche régulationniste de la firme, un espace spécifique au sein duquel seraient analysées les *conventions* mises en place par les membres de l'entreprise ? Cet espace peut-il être détaché de considérations portant sur les rapports de domination entre capitalistes et salariés ? Cette question, qui sert de fondement polémique à celle qui concerne les rapprochements possibles de la théorie de la régulation avec l'économie des conventions, est en vérité suffisamment problématique pour sceller la divergence entre deux des pères fondateurs de la régulation : Michel Aglietta (partisan de ce rapprochement) et Alain Lipietz (pour lequel ce rapprochement signifie l'abandon du geste originel de la régulation). La possibilité pour la régulation d'établir un espace au sein duquel les mécanismes de coordination internes à l'entreprise seraient considérés pour eux-mêmes, sans référence à une forme globale du rapport social, est une question polémique, à laquelle il est impossible d'apporter *une* réponse régulationniste. Pour éviter cet écueil, nous prendrons donc comme cadre d'analyse la théorie régulationniste sous sa forme originelle, c'est-à-dire telle qu'elle apparaît dans l'ouvrage de 1976.

Par ailleurs, il est vain de chercher à déterminer ce que peut être une théorie régulationniste de la firme comme institution sans interroger au préalable ce que représente l'espace institutionnel au sein de la théorie régulationniste. L'unité dialectique de l'institution et du mode de régulation, qui garantit leur interaction tout en interdisant de les réduire l'un à l'autre, implique que l'on ne puisse dissocier le questionnement portant sur la firme *en tant qu'institution* de celui qui interroge le caractère institutionnel de la régulation elle-même. C'est cette liaison des deux questionnements qui permettra par exemple de comprendre la manière dont la régulation appréhende originellement l'émergence du *collective bargaining* au sein du monde de l'entreprise — manière très différente de ce que pourraient laisser

entendre la notion de « compromis institutionnel » telle qu'elle apparaît dans des ouvrages plus récents.

Enfin, cette reconstitution d'une conception régulationniste de la firme ne peut être dissociée de la remise en cause — radicale — que les régulationnistes font subir à l'individualisme méthodologique, aussi bien en ce qui concerne son caractère proprement individualiste que dans la manière dont il convient de concevoir la « rationalité » de l'agent économique.¹ La socialisation de l'analyse, qui interdit de procéder à partir d'une mise en relation d'atomes individuels, interdit également de désocialiser la rationalité des individus. Si la consistance théorique de la firme au sein du cadre régulationniste peut être questionnée, c'est d'abord parce que la remise en cause de l'individualisme méthodologique est portée à un degré de radicalisation tel que c'est la firme elle-même qui tend à apparaître comme le constituant d'un espace plus vaste au sein duquel elle doit être ressaisie. En revanche, c'est toujours parce que l'individualisme méthodologique est une posture théorique inadéquate que l'espace institutionnel ne peut simplement se résorber au sein de cet espace global, dans la mesure une telle « réduction » épistémologique tendrait à réintroduire la bipolarité de l'individu et du système économique qu'il s'agit précisément de détruire.

Notre analyse de déroulera donc en quatre étapes ; nous rappellerons d'abord les grands traits de la critique régulationniste de l'individualisme méthodologique (et, à travers elle, celle de l'équilibre général), en mettant en lumière les raisons que les régulationnistes opposent à la notion d'*homo œconomicus*, au mythe du marché autorégulateur et à la déshistoricisation des concepts. C'est en effet de cette critique que dépend la possibilité de doter la firme d'une consistance théorique propre.

Nous chercherons ensuite à comprendre à quoi correspond l'espace institutionnel dans une optique régulationniste, puisque c'est d'abord comme *institution* que la firme peut être appréhendée au sein du cadre d'analyse. Il sera alors possible d'examiner comment les mécanismes de la firme, conçue cette fois comme *organisation*, sont appréhendés à partir de cette nature institutionnelle de l'entreprise.

Nous chercherons enfin à reconstruire la façon dont la firme, présentée comme un espace de *négociation*, peut être établie comme un domaine de contractualisation entre agents économiques, à travers l'étude de l'émergence problématique du *collective bargaining* ; il nous semble en effet que les critiques que Michel Aglietta adresse aux luttes syndicales circonscrivent de façon particulièrement claire les limites de l'autonomie dont jouit la firme régulationniste.

¹ : A cet égard, on peut être surpris de l'affirmation de Benjamin Coriat selon laquelle « la théorie de la régulation reste largement muette sur tout ce qui a trait aux *hypothèses de rationalité* faites sur les agents » (Coriat, Weinstein [1995], p. 187.)

I) Les fondements théoriques d'une théorie régulationniste de la firme

- *La critique de l'homo œconomicus*

L'un des assauts les plus violents que mèneront Michel Aglietta et André Orléan dans le domaine de la théorie monétaire sera dirigé contre la fameuse « fable du troc », accusée de promouvoir une conception erronée de la monnaie comme simple instrument de fluidification des échanges économiques interindividuels. Mais on ne doit pas oublier que cette critique repose sur la remise en cause préalable d'une autre fable, celle de l'*homo œconomicus*, c'est-à-dire d'un agent économique entièrement déterminé par le principe d'une rationalité omnisciente, exclusivement orientée vers la maximisation de l'intérêt individuel. Cette critique restera pratiquement inchangée au travers des différentes formulations que Michel Aglietta donnera à la théorie de la régulation, et c'est sur elle que s'ouvre la Préface qu'il rédige en 1982 pour la seconde édition de *Régulation et Crises du capitalisme* :

Nous n'admettons pas l'hypothèse de la souveraineté du sujet garantissant l'universalité d'une logique des choix préalable à tout environnement social. Nous rejetons l'hypothèse corrélatrice de l'égalité formelle nouée, en toute conscience, et en toute connaissance de l'interdépendance générale qu'ils forment, par ces sujets souverains.²

Le rejet de l'*homo œconomicus* repose sur une triple remise en cause de la rationalité individuelle telle que la présuppose la théorie néoclassique. C'est d'une part la possibilité de fonder l'analyse économique sur une rationalité dissociée de son environnement social qui est récusée, par le rejet d'une rationalité abstraite reposant sur des lois logiques universelles, dont les applications pourraient être modélisées sous la forme de calculs mathématiques. Pour les régulationnistes, la rationalité des comportements économiques ne peut être identifiée à un simple calcul de maximisation s'élaborant à partir d'une quantification des facteurs et d'une pondération des résultats. C'est donc moins l'individualisme comme tel qui est ici refusé, que la possibilité d'identifier la rationalité économique de l'individu et la soutenabilité mathématique de ses stratégies.

Une telle identification repose en effet sur l'exclusion de toute incertitude radicale au sein de l'environnement économique au sein duquel l'agent agit, c'est-à-dire d'abord sur le caractère illimité de l'information disponible. Or cette hypothèse d'omniscience, qui fonde la possibilité de l'équilibre général au sein du cadre néoclassique, est également récusée par Aglietta ; le « point de vue de Sirius » est entièrement disjoint de celui de l'agent économique situé dans un contexte

² : Aglietta [1976], p. 10. Nous renvoyons pour la pagination à la réédition de 1997.

d'information limitée, que celle-ci concerne les données du contexte, les stratégies des autres individus, voire ses propres intérêts.

La rationalité économique n'est donc universelle ni dans sa forme (sa logique) ni dans son contenu (l'information) ; ceci suffit à détruire la pertinence théorique de l'agent rationnel néoclassique comme support de l'analyse. On peut cependant noter que cela ne disqualifie pas directement la méthode de l'individualisme méthodologique ; celui que l'on considère parfois comme l'inventeur de l'individualisme méthodologique, l'autrichien Carl Menger, n'acceptait pour sa part ni l'identification de la rationalité économique à un calcul mathématique, ni l'hypothèse d'omniscience de l'agent. La disqualification de l'individualisme méthodologique ne peut reposer que sur le refus d'une réduction de la rationalité économique au jeu de l'interaction des rationalités individuelles ; en d'autres termes, le refus de l'*agent* néoclassique ne peut remettre en cause la *méthode* néoclassique qu'à partir du moment où la rationalité elle-même se trouve d'emblée socialisée.

Or c'est bien de cette socialisation de la rationalité que procède la démarche régulationniste :

Les propositions théoriques soutenues dans ce livre se situent au sein du marxisme en ce sens que l'on rejette l'hypothèse d'une rationalité économique universelle indépendante de toute détermination sociale.³

Si cette socialisation de la rationalité cèle l'héritage marxiste de la régulation, c'est d'abord parce qu'elle assume le renversement de l'analyse visant à construire le général à partir du singulier, pour faire de l'individu le particulier d'une généralité qui le subsume ; le comportement individuel doit donc être appréhendé, non à partir de ce qu'il y aurait d'universel dans le singulier (la nature humaine), mais comme une application spécifique de déterminants sociaux constitutifs d'une *condition* humaine dont l'historicité permet l'analyse en termes de conditions sociales, spatialement et temporellement situées. La socialisation de la rationalité a donc ainsi pour première implication la détermination du comportement économique de l'agent par un ensemble de conditions économiques telles que les conditions de production et de distribution. En vertu de l'adéquation nécessaire de l'analyse à son objet, cette socialisation de la rationalité fait de l'économie elle-même une science *sociale* qui, comme telle, ne peut se présenter sous la forme d'une démarche hypothético-déductive s'élaborant à partir d'une axiomatique abstraite, mais bien comme une démarche d'analyse d'un donné phénoménal dont les constituants élémentaires sont des faits *sociaux*.

On peut déjà remarquer que cette socialisation de la rationalité économique interdit toute constitution de l'entité « entreprise » à partir du simple jeu des rationalités individuelles ; d'un point de vue régulationniste, il est logique que l'individualisme

méthodologique aboutisse à une firme dénuée de toute épaisseur socio-économique, dans la mesure où on ne peut *aboutir* au caractère institutionnel, organisationnel de l'entreprise sans le poser *au départ* comme l'un des déterminants de la rationalité individuelle. Mais on doit aussi remarquer que cette même socialisation entrave dès à présent la pleine reconnaissance de l'entreprise comme concept économique autonome, en raison même du « marxisme » qui la soutient.

Pour Aglietta, il ne suffit pas en effet de fonder l'analyse économique sur les *rappports* interindividuels pour se réclamer d'une rationalité sociale ; il faut que le rapport lui-même soit considéré comme un rapport *social*, lequel doit servir de support et de fondement à l'analyse des échanges entre individus. Le rapport social tel que l'envisage Aglietta n'est pas un rapport entre individus, c'est la *forme* d'un rapport interindividuel, le cadre structurel en lequel s'intégreront nécessairement les rapports entre individus, cadre déterminé par les conditions sociales de la production et de la distribution.

Pour que la transformation des concepts puisse correspondre à la représentation du mouvement historique réel, il faut que ces concepts aient d'emblée une signification sociale. Telle est la nature des concepts introduits par Marx. Ce sont des représentations des rapports qui structurent la société et non pas des systématisations de choix individuels. L'objet de la théorie économique devient l'étude des lois sociales régissant la production et la distribution des moyens d'existence des hommes en collectivités organisées.⁴

En d'autres termes, si la firme peut servir de cadre d'analyse pour les rapports interindividuels qui s'y développent, ces rapports eux-mêmes doivent être ressaisis à partir de rapports sociaux plus fondamentaux tels que les rapports de production. Parler de rationalité sociale, c'est admettre que les rapports interindividuels sont déterminés par des rapports sociaux qui leur préexistent logiquement : si l'on ne peut pas construire l'analyse des comportements individuels au sein de l'entreprise à partir de calculs de maximisation individuels, on ne peut pas non plus se contenter de les envisager comme de simples interactions entre des fonctions sociales (employé, chef d'entreprise) : il faut encore ressaisir ces fonctions à partir du rapport social qui les fonde — en premier lieu le rapport salarial. En d'autres termes, ce qu'implique la socialisation de la rationalité telle qu'elle s'élabore dans l'ouvrage de 1976, c'est que l'analyse économique en général — et par conséquent l'analyse des mécanismes de la firme en particulier — doit procéder de rapports qui sont, d'abord et avant tout, des rapports de classes.

Etudier l'articulation des lois de l'accumulation du capital et des lois de la concurrence, c'est chercher à mettre en évidence le processus contradictoire de généralisation du rapport salarial et de *stratification*

³ : *id.* p. 12.

⁴ : *id.* p. 41.

des deux classes sociales polaires (la bourgeoisie et le prolétariat) constituées par ce rapport.⁵

Ce qui fonde donc en dernière instance l'analyse des comportements économiques, c'est celle des rapports sociaux fondamentaux tels qu'ils découlent des conditions économiques fondamentales ; or ces rapports ne sont jamais statiques, puisque la séparation des termes du rapport est elle-même une séparation agonistique, polémique. Plus encore, *c'est l'opposition qui constitue le rapport des termes*, et non leur mise en rapport qui génère le conflit. Refus de l'individualisme et refus de l'équilibre intemporel vont de pair, dès lors que l'on pose le rapport social comme un rapport critique ; en ce sens, la socialisation de la rationalité à laquelle procède l'approche régulationniste débouche immédiatement, non sur une rationalité procédurale, mais sur une rationalité que l'on peut dire « processuelle ».

Le sujet économique souverain et immuable des robinsonnades chères à nos sociétés contemporaines n'existe pas ; ce sont des rapports sociaux qui sont le sujet de l'histoire. Ce ne sont pas des liaisons d'avantages mutuels noués par des sujets qui leur préexistent, ce sont des *séparations* qui contiennent dans leur définition même, comme des attributs irréductibles, la rivalité, l'antagonisme, la violence. [...] Dire que les rapports sociaux sont des séparations, c'est faire l'hypothèse que le lien social est un principe de transformation. La violence inhérente aux séparations sociales ne peut exister que comme processus. Les rapports sociaux engendrent une histoire parce que les antagonismes qu'ils désignent se meuvent dans des formes toujours en devenir.⁶

Rendre compte de la rationalité des phénomènes économiques, c'est donc les resituer dans le cadre du processus de développement polémique des rapports sociaux fondamentaux — dans l'histoire du capitalisme. Couper le lien qui relie la rationalité économique au développement du capitalisme, c'est donc à la fois trancher ce qui relie la théorie à l'histoire (en lui substituant une temporalité fictive, dont l'équilibre reflète le caractère statique) et ce qui la rattache à la réalité. L'approche régulationniste récuse donc *simultanément*, et pour les mêmes raisons, l'individualisme méthodologique, l'équilibre général et la portée descriptive de l'approche néoclassique :

L'équilibre général relève de l'idéalisme, philosophie de l'homme abstrait fondée sur la notion d'état naturel. [...] Etant définie comme la science du comportement humain détaché de tout conditionnement social, la théorie économique dominante ne peut être qu'étrangère à l'histoire. Sa démarche ne peut être que normative. La rigueur dont on gratifie cette théorie ne doit pas nous tromper. Ce n'est pas la rigueur

de la science expérimentale qui renforce le pouvoir explicatif des concepts par un va-et-vient de plus en plus étroit entre l'élaboration des connaissances et l'action pratique sur l'objet de l'analyse. C'est la rigueur d'une construction théologique, purement interne au monde des idées, d'autant plus coupée de toute réalité qu'elle est plus stricte.⁷

Toute analyse économique de l'entreprise devra donc obéir à deux règles fondamentales, qui découlent de son rattachement au processus de développement des rapports capitalistes. La première est que le domaine de validité des analyses et des concepts devra être historiquement situé ; admettre la temporalité interne des processus économiques, c'est reconnaître l'invalidité de toute analyse qui se voudrait intemporelle des mécanismes de la firme. Une approche régulationniste de la firme doit donc obéir à un double mouvement de *généralisation* du cadre de l'analyse (laquelle doit partir des rapports sociaux fondamentaux qui caractérisent un mode de régulation), et de *localisation* spatio-temporelle des analyses. A la conciliation abstraite de la singularité individuelle et de l'universalité intemporelle dont procédait l'approche néoclassique, il convient donc de substituer une synthèse de la généralité sociale et de la localisation historique.

Le terme de régulation, dont un des objectifs de la théorie est de construire le concept, oblige à une analyse englobant l'ensemble du système économique. Cette analyse doit produire des lois générales qui soient des lois socialement déterminées et dont les conditions historiques de validité soient précisément identifiées.⁸

Cette localisation historique découle de la mise en relation des phénomènes économiques avec des étapes déterminées du processus de développement du capitalisme, de leur interprétation en termes de concrétisation de l'antagonisme des classes qui en constitue le ressort. La firme devra donc d'abord être considérée comme un *lieu* économique dont les mécanismes et les stratégies internes sont à resituer à l'intérieur d'un cadre qui les englobe et contraint l'analyste à les concevoir d'emblée comme les manifestations locales d'une dynamique macroéconomique ; tout en les soustrayant au dictat des choix individuels, cette inclusion ne leur en interdit pas moins toute autonomie véritable. En ce sens, adopter la démarche régulationniste dans le domaine de l'entreprise,

c'est subordonner l'analyse du mouvement des capitaux individuels à celle du capital social, défini par le rapport salarial ou rapport social d'appropriation, en tant que marchandises, des produits du travail et des forces de travail. (...) Nous montrerons que la concurrence des capitaux autonomes procède de l'antagonisme fondamental inhérent

⁵ : *id.* p. 43.

⁶ : *id.* p. 13.

⁷ : *id.* p. 39.

⁸ : *id.* p. 40.

au rapport salarial qui est la force motrice de l'accumulation du capital.⁹

On voit donc le problème que pose l'optique régulationniste dès qu'elle s'attache à mettre en lumière les mécanismes propres de l'entreprise. Si, comme le veut Benjamin Coriat, la théorie régulationniste de la firme reste parcellaire, c'est d'abord parce que la firme elle-même constitue un objet qui, situé à l'intersection de la micro et de la macroéconomie, reste frappé d'incomplétude dès qu'on cherche à l'autonomiser par rapport aux processus sociaux dans lesquels il s'insère et qui le déterminent. On ne peut décrire adéquatement les rapports internes à l'entreprise qu'en les concevant comme des manifestations locales de rapports fondamentaux articulés aux conditions sociales de la production, comme des concrétisations déterminées du rapport salarial, comme des *moments* de réalisation de la lutte des classes.

Doit-on dire alors que l'approche régulationniste se heurte à l'écueil inverse de celui que rencontrait la théorie néoclassique, en débouchant sur un concept de firme vidé de toute épaisseur socio-économique, et de donc toute substance théorique propre ? En d'autres termes, peut-on traduire en termes déterministes l'inclusion de la firme dans le mode de régulation ? Il va de soi qu'ici, déterminisme social et déterminisme théorique vont de pair : s'il est possible de *déduire* les mécanismes de coordination internes de l'entreprise à partir d'un état déterminé du développement du capitalisme, alors nous retombons sur une nouvelle « firme-point », simple relais de transmission et de traduction de dynamiques macroéconomiques globales. Pour reconnaître à l'entreprise une marge d'autonomie garantissant la pertinence de la théorie de l'entreprise comme champ d'investigation spécifique, il ne suffit pas de remettre en cause le déterminisme néoclassique, il faut encore remettre en cause *tout* déterminisme strict, micro *ou* macroéconomique.

- *Critique de la crise exogène : le refus du couple Etat-Marché*

Pour comprendre comment la théorie régulationniste parvient à ménager cet espace d'autonomie, il faut d'abord rappeler la façon dont elle soustrait l'entreprise au déterminisme macroéconomique de la théorie néoclassique, celui du marché.

S'il est évidemment impossible de poser l'existence d'un équilibre de marché walrassien dans le cadre régulationniste tel que nous l'avons présenté, il ne s'ensuit pas encore que le marché lui-même soit disqualifié en tant qu'instance de régulation des processus économiques. On pourrait en effet concevoir que le jeu des forces du marché, conçu non plus comme un jeu « libre » mais comme un jeu articulé (« aliéné ») à la lutte des classes, s'impose comme le principe structurant des

⁹ : *id.* p. 43.

rapports interindividuels. Or cette hypothèse est catégoriquement rejetée par Aglietta, qui exclut toute approche du marché en termes de dispositif (auto)régulateur. Pour Aglietta en effet, le marché ne peut être posé comme principe de régulation que si l'on accepte de traduire les dynamiques économiques en termes de fluctuation autour d'un équilibre que celui-ci tendrait à préserver — ou à retrouver. L'essence de la régulation par le marché, c'est *l'équilibre* de marché, lequel ne peut s'instituer que dans un cadre d'analyse statique au sein duquel le temps long n'intervient que pour *annuler* les perturbations temporaires dues à des chocs exogènes.

Il s'ensuit que régulation ne peut signifier pour nous « existence et unicité d'un principe de cohésion sociale — le marché — conduisant par son fonctionnement spontané à une figure d'équilibre ». Nous ne pouvons donc admettre l'assimilation du lien dialectique entre régulation et crise au couple équilibre-déséquilibre. Dans ce couple, en effet, l'équilibre est toujours le point fixe qui ne peut être perturbé que par un élément extérieur au système des relations qui le constituent. La perturbation est toujours contingente ; la crise n'est analysable qu'en termes de retour à l'équilibre.¹⁰

Le refus du marché autorégulateur n'a donc rien à voir avec une quelconque insuffisance du marché ; si la firme peut échapper au déterminisme du marché, ce n'est pas parce que le marché serait atteint d'un certain nombre de carences auxquelles les mécanismes de coordination interne de la firme pourraient servir de palliatif. Si le marché n'est pas conçu comme une instance de régulation, c'est parce que la régulation dont il s'agit est incompatible avec la notion d'équilibre. Conformément à la conception régulationniste de la rationalité économique, expliciter la rationalité des phénomènes économiques, c'est d'abord comprendre ces phénomènes comme les émanations du *processus* qui les soutient ; or l'idée même de processus interdit de penser la régulation économique comme une simple inertie, comme une tendance aristotélicienne au repos dans l'équilibre. Dans la mesure où la force du marché est d'abord conçue comme une force de rappel, fonder la régulation sur les mécanismes du marché revient à nier le caractère *historique* de la temporalité économique.

Traiter de la croissance en évacuant l'histoire mène à une conception du temps qui ne peut faire de la dynamique qu'un avatar de la statique. Il s'agit en effet d'un temps logique qui n'est pas l'expression d'un mouvement. Dans la multidimensionnalité des paramètres caractéristiques de l'équilibre est introduite une variable appelée « temps », grâce à laquelle la représentation des conditions de l'équilibre donne des « sentiers de croissance ». Cette variable temps n'est pas construite ; c'est une des variables indépendantes du modèle.

¹⁰ : *id.* p. 10.

Au contraire, la dynamique est étymologiquement l'étude des forces. Il doit y avoir construction d'une temporalité comme étude d'un mouvement. Or l'étude d'un mouvement est celle des changements d'état. Pour que l'on puisse parler d'un système dynamique, il faut que les rapports constitutifs du système aient une logique interne de transformation.¹¹

Il est donc tout à fait vain de chercher à corrélérer le marché à d'autres instances de contrôle pour tenter de construire les conditions de régulation d'un système économique, dans la mesure où cette « agrégation » des conditions ne remet pas en cause l'idée de régulation entendue comme « stabilisation » du système. Ceci apparaît clairement dans le refus qu'Aglietta oppose à un Etat conçu comme instance de régulation *du* marché, par lui-même incapable d'orienter les échanges vers les configurations optimales qu'il recèle. Le déficit du marché comme instance de régulation n'est pas quantitatif, son échec ne vient pas d'une incomplétude des mécanismes du marché rendant nécessaire l'intervention d'une tierce institution pour en assurer le « libre » jeu, ou pour orienter ce jeu vers une allocation *optimale* des ressources ; si le marché n'est pas une « bonne » instance de régulation, c'est parce qu'il n'est pas une instance de régulation *du tout*, au sens qu'Aglietta donne à ce terme.

Certains débats sur le rôle de la monnaie dans l'économie marchande, d'autres controverses sur les liens entre la technique et la répartition des revenus, ont conduit à élargir la notion d'équilibre et à concevoir la possibilité d'équilibres multiples au sein d'un même système de relations d'échange. Des zones distinctes sont possibles, des seuils existent. L'économie peut se trouver placée dans des configurations plus ou moins favorables du point de vue des attentes et des jugements que la société forme sur son efficacité. La spontanéité du marché est incapable de faire évoluer le système d'une zone d'équilibres défavorables vers une zone d'équilibres plus favorables. Le mouvement de l'économie devient intrinsèquement indéterminé. Une telle interprétation ne rompt pas avec la dichotomie des mécanismes économiques et des rapports sociaux. Mais elle donne à cet extérieur, qu'est l'environnement social et politique de l'économie, la figure massive et énigmatique de l'Etat.

Si la firme régulationniste se libère du joug du marché, ce n'est donc pas en raison des déficiences du marché, mais parce que l'idée même d'une régulation de la production et des échanges par le marché repose sur la dissociation (illusoire) de cette production et de ces échanges par rapport aux rapports sociaux fondamentaux. La critique du dualisme Etat-Marché à laquelle se livre Aglietta a pour but de casser l'hypothèse d'une « régulation » entendue, non plus comme un simple retour à l'équilibre, mais comme l'orientation de la constellation des échanges économiques

vers la configuration d'équilibre efficace et efficiente, correspondant à l'allocation optimale des ressources ; la pluralité des équilibres implique ici de les concevoir sur le modèle des équilibres de Nash, dont certains peuvent être sous-optimaux. La thèse d'Aglietta est qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre l'idée d'un marché totalement autorégulateur, celle d'un marché non indépendant (il pourrait avoir besoin d'être « débloqué »), et celle d'un marché non autonome (il peut subir le syndrome de Buridan, face à plusieurs équilibres possibles.) ; toutes les trois font en effet du marché l'instance législatrice des échanges économiques, et toutes les trois font du marché un processus régulateur éventuellement en but à des chocs exogènes et stochastiques.

Ici la régulation apparaît donc comme une action *externe*, qui ne remet pas en cause la dissociation des mécanismes économiques et des rapports sociaux, puisque ni la régulation, ni la crise à laquelle elle est censée répondre n'apparaissent comme des processus socialement endogènes. Il n'y a qu'en brisant la « dichotomie » de l'économique et du social, en réencastrant les échanges économiques au sein des rapports sociaux, que l'on peut être à même d'endogénéiser crise et régulation. Il y a donc un lien direct entre intégration sociale de l'économie, endogénéisation de la crise (qui n'est plus l'effet d'une causalité stochastique externe) et endogénéisation de la régulation (qui n'est plus un processus « régulateur » externe). Mais cette endogénéisation brise la symétrie existant entre crise et régulation : si toutes deux n'apparaissent plus comme des processus antagonistes, le second ayant alors pour essence de s'opposer au premier, alors il faut admettre que l'une et l'autre se trouvent imbriquées et liées au sein du même processus socio-économique global, et que la régulation est moins provoquée par la crise que la crise n'est induite par les mécanismes mêmes de la régulation.

Le problème n'est donc plus ici de savoir si l'Etat (ou l'entreprise) doivent « réguler » l'économie, ou s'ils peuvent laisser s'ajuster un système d'échanges dont le marché garantirait l'équilibre à long terme. Le problème n'est pas la fiction du marché *totalement* auto-régulateur, mais le caractère stabilisateur des mécanismes internes de l'échange. Tant que l'on comprend la dynamique propre du marché comme une dynamique de cohérence et d'harmonisation, ne se pose que la question du caractère partiel de cette harmonisation ; l'Etat ou l'entreprise peuvent alors apparaître comme les mains — visibles ou non — qui permettent au marché de fonctionner de façon conforme à son essence. Dans une optique régulationniste, la question n'est plus de savoir si le marché peut être indépendant (fonctionner tout seul) ou autonome (susceptible de choisir entre plusieurs configurations « mécaniquement » soutenables) : l'opposition pertinente n'est pas ici entre libéralisme et interventionnisme, mais entre dynamique endogène et exogène. Or si l'on admet que les mécanismes internes du procès économique ne sont pas « régulateurs », comment expliquer la cohérence du système ? C'est précisément la question qu'Alain Lipietz pose comme fondement de la démarche régulationniste, et

¹¹ : *id.* p. 36.

qui fait du fordisme un point d'arrivée plutôt qu'un point de départ. Le problème de la régulation est de comprendre la cohérence du processus économique quand on a exclu l'auto-régulation du marché et la magie de l'Etat — ou de l'entreprise. Ce qui apparaît alors, c'est l'insuffisance du cadre strictement « économique » comme champ de compréhension, et la relation interne qui lie crise et régulation. Car la crise, si elle n'est pas le résultat d'un choc externe, n'est pas non plus l'éclatement résultant d'une entropie propre au système économique : crise et régulation ne sont que les deux faces du lien organique et dynamique qui assure la cohérence d'un système de production et d'échanges.

Il faut donc faire sortir l'économique du cadre du marché pour comprendre le fonctionnement des échanges, mais il faut faire rentrer crise et régulation à l'intérieur de cet espace économique ; en élargissant l'économique au social, on intègre les processus sociaux dans l'économique. L'un des effets majeurs de cette intégration est de ne faire de l'Etat que l'un des processus du mode de régulation, le privant ainsi du monopole de la régulation externe que lui garantissait un marché détenteur du monopole de la régulation interne.

Comment comprendre l'autonomie de la firme au sein de cette nouvelle « régulation » ? On peut d'abord noter qu'une telle conception de la régulation libère la firme du chiasme résultant de sa position frontalière. Dégagée de la confrontation de l'Etat et du marché, la firme n'apparaît plus comme le champ de batailles récurrent d'une nécessité économique s'opposant à un arbitraire politique, puisque les mécanismes de la firme peuvent (et doivent) eux-mêmes être ressaisis à partir de la trame fondatrice des rapports sociaux. La firme reste bien un point nodal, où s'articulent les logiques de l'individu, du marché et de l'Etat, mais ce qui s'y passe ne peut en rien être considéré comme la *résultante* d'un jeu de forces tripartite : c'est à partir du même socle d'analyse que doivent être ressaisies ces logiques *et* celles qui président à l'organisation entrepreneuriale.

Outre le problème du déterminisme social que nous avons déjà relevé, cette situation de l'entreprise au sein du cadre économique global fondé sur le processus dynamique de développement des rapports sociaux pose cependant la question de l'articulation de l'entreprise aux autres instances économiques. Doit-on admettre que l'entreprise constitue une instance économique *au même titre* que l'Etat, ou faut-il considérer que l'entreprise conserve un statut hiérarchiquement subordonné au sein de l'espace économique, au niveau duquel la dynamique des rapports sociaux ne se développerait que *par la médiation* d'instances supérieures ?

Pour la théorie de la régulation, il s'agit en vérité d'une seule et même question. Comprendre la façon dont le jeu des mécanismes de l'entreprise est *déterminé* par la logique des rapports sociaux, c'est comprendre ce qui constitue la marge de manœuvre des institutions au sein d'un mode de régulation. Car dans une optique régulationniste, hiérarchisation et autonomie ne s'opposent pas — bien au contraire

— et c'est cet entrelacement de la différenciation hiérarchique et de l'autonomie locale qui fonde à la fois la *subordination* de l'entreprise à des instances telles que l'Etat, et l'*égalité formelle* de la firme à l'égard de toutes les autres institutions.

Comprendre la manière dont une théorie de la firme peut prendre place dans un cadre d'analyse fondé sur la notion de mode de régulation, c'est donc mettre en lumière les raisons pour lesquelles la firme peut être considérée comme une institution, et expliquer pourquoi la différenciation hiérarchique des institutions est en fait la garantie de leur autonomie relative. En d'autres termes, c'est comprendre pourquoi la détermination des mécanismes de l'entreprise par la logique des rapports sociaux soustrait ces mécanismes à un déterminisme strict, que celui-ci provienne des institutions hiérarchiquement supérieures (telles que l'Etat) ou des déterminants du mode de régulation capitaliste (régime salarial et lutte des classes).

II) La théorie régulationniste de l'espace institutionnel : la firme comme institution

• Morphogenèse de l'espace institutionnel

L'abandon du schème de l'équilibre ne signifie pas que l'on considère comme résolue la question de la *cohésion* sociale, de la consistance du système économique global. Au contraire, il s'agit de la poser à nouveaux frais. D'un point de vue régulationniste, on pourrait en effet dire que l'antagonisme des classes ne s'oppose pas à l'unification du système économique, mais qu'il en constitue le moteur : la bipolarisation conflictuelle du corps social n'est que le corrélat du processus dynamique (l'expansion du capitalisme par généralisation du rapport salarial) auquel le système doit son unité. En d'autres termes, la lutte des classes ne s'oppose pas à la constitution d'un espace institutionnel : elle le *produit* — à tel point d'ailleurs que cette causalité peut servir de définition aux formes structurelles sur lesquelles repose le mode de régulation :

Nous appellerons « formes structurelles » les rapports sociaux complexes, organisés en institutions, qui sont les produits de la lutte des classes.¹²

Dans la mesure où la régulation est un processus dynamique, sa structure n'est pas à rechercher dans la seule rigidité des structures institutionnelles, mais dans la rémanence des *rapports* que celles-ci entretiennent. L'analyse économique doit donc partir des rapports sociaux constitutifs du capitalisme, pour dégager les formes

¹² : *id.* p. 44.

institutionnelles que l'antagonisme des classes produit, afin de montrer comment l'interaction des différents espaces institutionnels caractérise un mode spécifique de développement du système.

Il s'agit de comprendre ce que sont les processus par lesquels les deux séparations constitutives du capitalisme — la marchandise et le salariat — engendrent des formes sociales dont l'entrecroisement peut produire transitoirement un ensemble de régularités que l'on appelle un « régime de croissance ».¹³

Il faut pourtant se garder de considérer ces régularités comme la manifestation de lois générales sous-jacentes, qui enfermeraient le jeu des institutions dans un schéma mécaniste, régi par une logique déterministe. C'est précisément cette représentation mécaniste du système économique qu'il s'agit de déconstruire, non en y introduisant des variables aléatoires exogènes (les « chocs »), mais en faisant intervenir l'indétermination au sein même de l'espace institutionnel. Cette indétermination est introduite par le caractère *critique* de l'évolution du système. A la rigueur, on pourrait dire que, au sein de chaque « équilibre transitoire », le schéma mécaniste est opérant pour comprendre la logique des interactions entre les différentes institutions ; mais dans la mesure où ces institutions sont produites par un processus dynamique, toute stabilisation (apparente) du système n'est que la rigidification d'un mode de coordination déterminé, lequel ne saurait avoir de validité (d'efficacité) que pour un état *donné* du système, correspondant à un stade de développement particulier des rapports sociaux capitalistes. Cette rigidification, qui garantit la stabilité provisoire du système par l'établissement d'institutions agissant comme autant de *référentiels*, dégénère en crispation lorsqu'elle s'oppose à l'adaptation du jeu institutionnel aux changements intervenus, notamment dans les modalités des rapports de production ; conformément à la définition régulationniste de la « régulation », les mécanismes régulateurs sont *les mêmes* que ceux par lesquels la crise se construit, la crise n'étant que le symptôme d'une inadéquation progressive des dispositifs institutionnels à la structure sociale qui les sous-tend.

Les seuils de rupture sont les niveaux d'intensité des tensions au-delà desquels le fonctionnement des institutions établies devient lui-même pervers, c'est-à-dire bon conducteur des tensions qu'elles ont pour rôle de résorber. C'est ainsi que la négociation collective des salaires, qui avait antérieurement permis la régularité dans la progression des revenus, se mue en indexation rigide qui tend à autonomiser le mouvement des grandeurs nominales.¹⁴

Il est donc sans objet de chercher à établir des lois générales permettant de comprendre comment l'état d'un dispositif institutionnel débouche sur un état ultérieur : toute transition véritable constitue une phase critique durant laquelle toute représentation mécaniste devient inopérante ; tout changement véritable dans les modalités des rapports sociaux fondamentaux implique une *transformation* de la structure des dispositifs institutionnels.

Dans un système dont les rapports internes se transforment, tout ne continue pas à exister. Il faut donc étudier le mode d'apparition de ce qui est nouveau dans le système. Rien ne dit que la transformation soit une déformation plastique des rapports structurants du système ; s'il en était ainsi, la continuité serait sauvegardée et on pourrait étendre aisément le concept de reproduction. Lorsqu'on étudie les systèmes sociaux, l'enseignement de l'histoire ainsi que l'expérience vécue apprennent que *transformation* veut dire *rupture*, *changement qualitatif*.¹⁵

Ce point est fondamental pour une approche régulationniste de la firme, dans la mesure où c'est elle qui garantit l'autonomie relative des institutions, en les soustrayant à une logique déterministe. Le pari méthodologique d'Aglietta est en effet de concilier une approche topologique des phénomènes sociaux avec la notion de différenciation qualitative, seule compatible avec la notion d'irréversibilité qu'implique l'immersion des phénomènes économiques dans une temporalité historique. Raisonner au sein d'un ensemble topologique strict reviendrait à admettre le postulat d'une permanence des relations structurelles, l'invariance des formes logiques de l'architecture organisationnelle. Le risque serait alors de tomber dans ce qu'Aglietta considère comme l'erreur du structuralisme, incapable selon lui de rendre compte de l'*évolution* des systèmes culturels du fait de leur rémanence logique, de leur incapacité à intégrer des différenciations autres que « spatiales », géographiques. Cette notion de « structuralisme » est capitale pour notre propos, dans la mesure où elle désigne précisément ce que serait une tentative visant à ressaisir les institutions dans une logique macrosociale de type déterministe. Il n'y a pas, il ne peut y avoir pour le structuralisme tel que le considère Aglietta, de mutation véritable du symbolique, mais une forme d'adaptation stratégique conçue seulement comme un réagencement quantitatif des contenus.

Pour intégrer la différenciation qualitative, Aglietta doit donc introduire l'idée de *seuil* empruntée aux modèles qualitatifs de Thom, c'est-à-dire de distorsion irréversible de la structure (manifestée au niveau des contenus par des disparitions et des innovations radicales) ; en d'autres termes, il s'agit de passer de la torsion à la catastrophe.

¹³ : *id.* p. 16.

¹⁴ : *id.* p. 20.

¹⁵ : *id.* p. 37

Ce qui ne peut se faire que si l'on casse l'homogénéité théorique du système en le concevant comme un ensemble discret de dispositifs institutionnels, ensemble dont le caractère systémique est et demeure toujours problématique. Encore une fois, cela n'implique pas de considérer toutes les institutions, qu'il s'agisse de l'entreprise ou de l'Etat, comme des entités équivalentes : au contraire, il s'agit de donner à la *hiérarchisation* des institutions un sens fort, qui respecte l'inégalité des influences sans dissoudre leur différence. Une telle dissolution est en effet ce qui permet de plonger le système économique dans un espace homogène, lequel peut être représenté de façon mécaniste dès qu'on le soumet à une rationalité universelle. Penser l'évolution du système de façon non déterministe, c'est donc accepter de penser conjointement la permanence du système et les ruptures qui le jalonnent, en fondant ces ruptures sur la différenciation *réelle* des constituants institutionnels du système, c'est-à-dire en les intégrant dans des relations hiérarchiques qui ne soient pas de simples subsomptions.

Ces deux notions de reproduction et de rupture s'opposent de manière stérile, l'une excluant l'autre, si l'on définit le système comme un réseau de relations entre agents et activités économiques répondant à des rationalités spécifiées *a priori*. Chercher à définir la régulation d'un système en mouvement mène à une autre conception du système. Cela implique de concevoir une *hiérarchie* dans les rapports constitutifs du système et non seulement une interdépendance fonctionnelle.¹⁶

Garantir la conciliation de la permanence et du changement qualitatif ne peut se faire que si l'on admet que des variations qualitatives peuvent s'opérer sur le fond d'une persistance plus fondamentale, si la rupture se laisse penser sans sacrifier l'unité du référentiel. Encore une fois, c'est là que le « structuralisme » échoue dans ses tentatives de penser l'évolution des systèmes, dans la mesure où il est contraint de penser l'évolution comme succession (ce qui revient encore une fois à poser le temps comme référentiel abstrait, lieu de corrélation formelle, externe des différents systèmes).

Pour penser la différence dans l'unité, il est nécessaire de stratifier l'espace de référence, de lier la différenciation horizontale, temporelle, à une différenciation verticale, hiérarchique. Mais cette précision « méthodologique » a des conséquences radicales pour l'épistémologie socio-économique ; car la différenciation verticale ne permet de sauver la permanence d'un niveau donné de structure malgré les mutations infrastructurelles que si le comportement de la structure elle-même n'est pas liée *mécaniquement*, c'est-à-dire nécessairement, à celui du niveau qu'elle subordonne. Il s'agit donc bien de différenciation qualitative, et non quantitative.

Il est intéressant de noter ici que cette déshomogénéisation de l'espace est corrélée à l'abandon du modèle de l'équilibre. En fait, la notion d'équilibre ne s'oppose pas d'elle-même à la notion de hiérarchisation, et l'on peut même concevoir la centralisation absolue des processus de normalisation comme la forme ultime du modèle de l'équilibre — et c'est précisément cette équivalence de la centralisation absolue et de l'homogénéité radicale que Aglietta démontrera dans *Violence de la Monnaie* ; l'idée d'une régulation exclusive de l'économie par la gestion centralisée, fixation de la politique économique sur la politique monétaire, n'est que l'autre face du caractère totalement indifférent de la politique exercée : la planification absolue est équivalente à l'absence de planification. Ce qui fonde cette équivalence, c'est en effet la *rationalité a priori* des participants et des activités, qui garantit l'adaptation globale des comportements individuels par le double phénomène d'anticipation rationnelle et de révision des anticipations.

On retrouve donc ici le lien intime qui relie l'individualisme méthodologique, l'information parfaite et la théorie quantitative : au sein d'un système qui postule des rationalités spécifiées *a priori*, même en admettant la structure hiérarchique du système, on aboutit à l'égalité formelle des participants, puisque les choix de l'instance dominante sont intégrés à titre de données contextuelles dans les stratégies individuelles. A l'égalité formelle des participants correspond ainsi la permanence logique des règles et des processus. L'extériorité apparente que son exclusion du marché semblait garantir à la politique économique apparaît ainsi comme le double de son immersion totale dans le jeu des calculs stratégiques des acteurs du marché.

L'évolution est alors pensée comme processus d'ajustement, lui-même conçu comme retour à l'équilibre. Le mouvement est réduit à l'oscillation pendulaire, c'est-à-dire à une immobilité tendancielle, que le temps infini réduit à zéro. L'illustration qu'Aglietta donne le plus souvent de cette « fable » du rééquilibrage par les anticipations est la régression supposée de l'inflation ; dès lors que les agents économiques seront amenés, en cas de décrochage des valeurs nominales et des valeurs réelles, à anticiper le rétablissement de l'adéquation, le rééquilibrage devient rationnellement déductible et réduit le déséquilibre à une simple variation conjoncturelle, liée (par exemple) aux égarements provisoires de la spéculation.

C'est précisément ce que la théorie régulationniste cherche à récuser ; pour Aglietta, penser la hiérarchisation du système, c'est admettre que les décisions prises à un niveau hiérarchique *n* ne seront pas liées par des lois invariables aux résultantes, passées et futures, de ces décisions aux échelons inférieurs. Penser la hiérarchie, c'est ainsi briser le fondement d'un déterminisme classique, pour rétablir l'*indétermination* des phénomènes économiques. De la même façon que l'extériorisation de l'Etat masquait la dissolution de sa spécificité au sein des anticipations rationnelles des agents, l'intégration régulationniste des politiques publiques et des stratégies d'entreprises au sein de l'analyse économique revient en fait à rétablir leur différence qualitative au sein du système, puisqu'elles ne sont pas

¹⁶ : *id.* p. 37

plus automatiquement déterminables par les évolutions tendanciennes du système qu'elles ne sont déterminantes a priori pour l'évolution future des échanges. Bref, l'abandon de l'homogénéité mécanique pour la différenciation hiérarchique implique directement celui du déterminisme au profit de l'indétermination.

[Au sein des sciences sociales] les systèmes étudiés ne peuvent être représentés par des systèmes d'équations différentielles plongées dans des variétés continûment différentiables. Un système social constitue une *morphologie*, c'est-à-dire un espace structuré par des rapports soumis aux principes de la différence qualitative et de l'influence inégale. De tels systèmes se développent de manière à reproduire en chacune de leurs parties un invariant fondamental, c'est-à-dire un rapport déterminant dont la présence garantit leur intégrité et leur cohésion. Tant que la reproduction de l'invariant fondamental n'est pas mise en cause, les paramètres quantitatifs qui participent à la description du système évoluent continûment. Mais il existe des points faibles ou des zones où les mécanismes correcteurs des perturbations peuvent être enrayés. Une menace directe pèse alors sur la reproduction de l'invariant et donc sur l'existence du système lui-même. Dans ce cas, le système réagit en totalité pour colmater la brèche en modifiant la figure de la régulation. Il y a changement de régime par transformation plus ou moins considérable de la morphologie. La rupture est une telle transformation. Elle ne peut être étudiée avec les mêmes outils analytiques que la stabilité d'un équilibre dans un espace homogène où les états possibles du système sont connus par avance et son mouvement représenté par des fonctions continûment différentiables.

Il s'agit donc de faire connaître à l'économie la révolution topologique connue par les sciences de la nature, au seuil du passage entre théorie physique et physique théorique. C'est bien le vocable de la théorie des groupes, celle de Galois et de Sophus Lie, qui est ici mis en œuvre, pour faire sortir l'économie du grand règne de l'homogénéité des équations différentielles qui caractérise la science classique. Ce faisant, Aglietta accomplit une démarche « à la Poincaré », mais en engageant le terme historique de ces développements : l'approche qualitative promue par la topologie de René Thom, incluant les notions de seuil et de catastrophe. *Le but n'est pas ici de produire un modèle mathématique de la morpho-génèse des formes sociales, mais d'affirmer le caractère non quantitatif de l'analyse.*

C'est parce qu'une forme structurelle est avant tout un groupe au sens mathématique, fondé sur un (ou plusieurs) invariants fondamentaux, que l'on peut définir un espace de variation homogène au sein duquel la permanence de la structure est compatible avec les fluctuations quantitatives des variables. Mais c'est aussi parce que l'approche topologique inclut des seuils d'invariance, au-delà desquels c'est la structure elle-même qui se déconstruit, que les processus de développement historique de ces formes (en termes marxistes, la marche de la catégorie vers le concret) sont irréversibles. La sortie de crise ne peut donc consister

dans un retour à un équilibre définitivement révolu : « la sortie de crise est toujours une transformation irréversible du mode de production. » (p. 45)

La morphologie est ainsi un « groupe de groupes », la permanence d'un rapport invariant au sein des fluctuations quantitatives qui qualifient les relations entre groupes. Mais elle est elle-même soumise à la loi de la transformation irréversible, puisque si la métamorphose d'un groupe peut, un temps, sembler être compensée par des « ajustements structurels » s'énonçant en termes quantitatifs, la variation qualitative de l'une des variables du groupe (laquelle cesse ainsi d'être une variable au sens propre, celle-ci ne prenant sens qu'au sein d'un espace de variation homogène) implique la métamorphose de la morphologie elle-même. C'est ce qui justifie, nous le verrons, le fait que les transformations organisationnelles véritables que connaissent les entreprises sont toujours corrélées à des mutations intervenant au sein du régime d'accumulation.

L'approche morphologique de la structure implique donc une approche morphogénétique de son développement, laquelle contredit fondamentalement les deux principes de l'approche en termes d'équilibre général : d'une part il est impossible de plonger les différents groupes au sein d'un espace de référence homogène dissolvant leurs propriétés distinctives, ce qui aboutit à l'abolition du schéma mécaniste permettant de traduire (et donc de compenser) de façon déterministe les fluctuations d'une variable intra-groupe dans et par les fluctuations d'une variable hétérogène. D'autre part, il devient également impossible d'évacuer la dimension historique du déploiement temporel, dans la mesure où la métamorphose d'un groupe implique l'*irréversibilité* du processus morphogénétique. Ici encore, le caractère imprévisible du développement est le reflet de la différenciation (qualitative) hiérarchique du système de référence. L'indétermination est l'antithèse du mécanisme de l'économie classique, de même que la régulation est celle de l'équilibre général : tous deux se fondent sur le refus d'un espace homogène.

En quoi cette théorie économique des rapports institutionnels engage-t-il le destin d'une théorie régulationniste de la firme ? La réponse à cette question est double : la différenciation réelle des institutions au sein de l'espace de la régulation leur garantit une marge d'autonomie, par l'exclusion d'une représentation mécaniste, déterministe de la hiérarchie institutionnelle. Mais en revanche, l'indétermination sur laquelle repose cette autonomie interdit toute théorisation *normative* de la firme, puisque celle-ci n'échappe au déterminisme du système que dans la mesure où le système échappe à son emprise. C'est *parce que* l'on ne peut pas *déduire* rationnellement les modalités de la coordination interne des entreprises ou l'efficacité de leurs stratégies des autres constituants du système, que l'on ne peut pas non plus *prescrire* théoriquement des modalités optimales de coordination, ou une configuration-type des stratégies efficaces. On pourrait donc dire que, dans une

optique régulationniste, l'institution-entreprise gagne en liberté ce qu'elle perd en efficacité, de même que l'analyse économique gagne en pertinence ce qu'elle perd en efficience. En admettant l'indétermination des comportements humains, la « science » économique est conduite à partager le sort de la chouette de Minerve, plus ou moins condamnée à une compréhension rationnelle *a posteriori* des phénomènes.

Pour la théorie de la régulation, seule une approche en termes de différenciation topologique est à même de donner une consistance à une théorie de l'entreprise, dans la mesure où elle seule peut sauvegarder la rationalité des phénomènes économiques en les soustrayant au double écueil du déterminisme microéconomique (fondé sur l'*homo œconomicus*) et du déterminisme macroéconomique (celui du « structuralisme »). Penser la permanence dans le changement du système institutionnel, c'est penser la différence dans la hiérarchie des institutions. C'est refuser à la fois l'équilibre stationnaire et la succession des équilibres pour leur substituer la dynamique d'un processus agonistique producteur d'institutions dont il pousse perpétuellement le jeu à la crise. Penser la firme de façon régulationniste, c'est donc admettre que ses mécanismes ne peuvent être compris que si on les ressaisit à partir de la dynamique d'expansion du capital, c'est-à-dire à partir de la lutte des classes et de la généralisation du salariat. En ce sens, c'est reconnaître la fondation macroéconomique de la firme comme institution. En revanche, une conception régulationniste de la firme ne peut que refuser toute détermination stricte des mécanismes de la firme à partir des conditions macrosociales, que cette détermination prenne la forme d'anticipations rationnelles ou de prescriptions normatives. En ce sens, une théorie régulationniste de la firme comme institution est avant tout une démarche de description et de compréhension des phénomènes et des processus économiques qui l'animent.

- *Mécanismes institutionnels et expansion du capitalisme*

C'est dans le cadre de la théorie générale que la Régulation donne des institutions qu'il faut comprendre le statut épistémologique de la firme ; hors de ce cadre, toute description de ce que dit ou ne dit pas la Régulation de la firme en général (ou de telle ou telle firme en particulier) perd toute portée théorique, dans la mesure où le propos même de la théorie est de montrer la nécessité de cette inscription du discours spécifique au sein du cadre *général* de l'analyse. Plus encore, dans la mesure où la firme elle-même occupe une situation hiérarchique subordonnée par rapport à d'autres institutions telles que l'Etat, une théorie régulationniste de la firme ne peut faire l'économie d'un détour par l'analyse du développement des institutions qui la précèdent dans l'ordre de la rationalité économique, notamment le droit et l'Etat. Encore une fois, si la subordination hiérarchique de l'entreprise rend ce

détour nécessaire, on doit garder à l'esprit que la hiérarchisation régulationniste ne signifie jamais subordination stricte, et qu'il n'est jamais possible de « déduire » le fonctionnement de l'entreprise à partir de configurations institutionnelles hiérarchiquement supérieures, qu'il s'agisse d'institutions politiques ou juridiques.¹⁷ Comprendre le développement des institutions, c'est donc d'abord les situer dans le processus global que constitue l'expansion du capitalisme. On peut ainsi remarquer la façon « spinoziste » dont Aglietta, dans le texte cité plus haut, traduit les concepts de la topologie ; l'élasticité qui, de fait, joue un rôle important dans la théorie des groupes, dans la mesure où les variations quantitatives peuvent être soumises à une force centripète qui tend à les maintenir en deçà du seuil de transformation, est ici directement assimilée à une forme de *conatus*, indiquant au groupe la voie à suivre pour persister dans son être. La morphologie économique d'Aglietta fonctionne comme un organisme vivant : une pathologie locale mobilise l'ensemble du « corps » en vue d'une thérapie qui, en cas de crise, deviendra palliatif, puis facteur aggravant — selon la vieille ambivalence du *pharmakon*. Un tel *conatus* est étranger à la topologie — même qualitative — laquelle, si elle « scénarise » elle-même ses termes (crise, catastrophe, etc.) ne remet pas en cause la « neutralité » des phénomènes morphogénétiques.

Cette « conatation » (qu'un autre régulationniste, Frédéric Lordon, mènera à son accomplissement dans l'analyse des rapports inter-entreprises) nous renseigne moins sur la spécificité des sciences sociales, sur ce qui sépare un mode de régulation d'un modèle mathématique, que sur le principe dynamique qui anime la morphologie. En effet, le caractère conatique de la structure n'est pas mobilisé par Aglietta pour analyser le développement d'un groupe : rien ne semble indiquer dans le texte que le groupe social, constituant de la morphologie, tende lui-même à persister dans son être. En revanche, dès que la stabilité *d'ensemble* du système est mise en danger, voici tout le système qui se mobilise pour tenter de « colmater la brèche ».¹⁸ Faut-il dès lors admettre une différenciation des élasticités respectives du groupe et de la structure ?

Oui et non. Il n'y a pas d'isomorphisme simple entre le mode d'être de la morphologie d'ensemble et celui des groupes qui la sous-tendent, dans la mesure où il n'y a pas même d'isomorphisme simple entre les modes d'être de ces groupes eux-mêmes, du fait de leur asymétrie hiérarchique au sein de la structure. On peut ici donner un sens fort à l'expression « d'influence inégale » qu'utilise ici Aglietta pour déterminer les relations internes du système ; mais si la théorie de la régulation n'est pas, nous l'avons vu, une théorie des systèmes en ce qu'elle abolit tout espace de

¹⁷ : En ce sens, on est en droit de remettre en cause l'affirmation de Coriat selon laquelle « dès ses premières représentations, la firme régulationniste est vue comme expression d'un système juridique déterminé par un ensemble de règles qui lui sont extérieures et vis-à-vis desquelles elle est une expression particulière. » (Coriat, 1995), p. 185.

¹⁸ : C'est probablement ce caractère *structurel* du *conatus* qui le sépare ici du spinozisme de Frédéric Lordon.

référence global et homogène, en revanche il existe bien un « arrière-plan » conflictuel qui sert de trame au drame social et qui lui donne son sens.

Certes, cet espace commun, délimité et déterminé par la lutte des classes, ne se superpose pas au champ de l'analyse morphologique, dans la mesure où les « groupes » que celle-ci fait intervenir sont des formes structurelles, et non des groupes sociaux. Mais on ne doit pas oublier la relation directe qu'Aglietta maintient entre ces formes structurelles et la lutte des classes : les formes structurelles sont le *produit* de cette lutte. Il est donc pertinent d'envisager la dynamique « conatique » des groupes eux-mêmes et de leur rapport pour cerner la nature conatique des formes structurelles et de la morphologie sociale.

Quel est donc ce conatus morphologique à partir duquel doivent être ressaisies les logiques institutionnelles, et comment comprendre les modalités de cette « saisie » ? Nous en trouvons une première illustration, quelques lignes plus haut, dans la façon dont Aglietta indique comment les mutations sociales de l'après-guerre ont bouleversé l'unité organique (et la forme de cette unité) des classes.

Les grandes transformations sociales du XX^e siècle, qui tendent à unifier le salariat par l'extension universelle du rapport salarial, provoquent aussi une division profonde de la classe capitaliste en accentuant le développement inégal des capitaux et en renforçant la concentration du capital. Les formes de la concurrence (...) se modifient historiquement au fur et à mesure que la *reproduction élargie du capital en général impose sa nécessité à l'ensemble des rapports sociaux*. Ce processus contradictoire ne va pas sans renforcer la structure de l'Etat. Plus la classe capitaliste est divisée par le changement des formes de concurrence, plus elle cherche son unité au sein de l'Etat et à consolider sa domination en enserrant toute la société dans des rapports étatiques. Il en découle des pratiques d'intervention étatique sous forme économique et idéologique qui constituent un développement des rapports sociaux fondamentaux.¹⁹

Si on peut admettre le caractère presque « mécanique » de l'unification du prolétariat par la généralisation du salariat, en revanche la tentative d'unification par l'Etat engagée par la bourgeoisie n'a, elle, rien de mécanique ! Il s'agit tout simplement d'une résistance dynamique à la dissolution, d'une défense face au processus d'éclatement nourri, par exemple, par la concentration du capital. S'il y a un conatus du groupe, ce conatus semble davantage caractériser la bourgeoisie que le prolétariat. La raison en est simple : si la classe capitaliste tend à se maintenir, c'est tout simplement parce qu'elle sait que ce n'est que par la médiation de son statut de classe qu'elle peut maintenir sa domination. La domination ne peut être qu'une domination de classe, se répercutant dans la constellation des privilèges et de la puissance privée des membres qui la constituent. Par conséquent, ce qui fonde en

¹⁹ : *id.* p. 44 (nous soulignons).

dernière instance le conatus du rapport de classe, c'est l'intérêt fondamental de la classe capitaliste à maintenir sa domination sur le prolétariat.

On comprend alors que le principe dynamique qui permet d'interpréter en termes conatiques l'élasticité des processus morphogénétiques n'est autre que le principe conatique du rapport de classe dont les formes structurelles sont issues. C'est parce que la morphologie est traversée par l'inégalité que le maintien de la structure prend sens, dans la mesure où ce maintien est l'intérêt majeur du groupe dominant. Ce qui, en ce sens, constitue l'instinct de survie de la structure, c'est l'instinct de conservation de la classe dominante, dont la sauvegarde en tant que classe est elle-même posée comme un instrument pour le maintien de sa domination. Si la structure se maintient, c'est parce que l'une des classes a la puissance suffisante pour exercer sa force de rappel, et que cette force s'exerce en retour au service du maintien de cette domination.

On voit donc ici comme une logique institutionnelle — celle de l'Etat — est déterminée par celle de l'auto-déploiement du capitalisme, d'une façon telle que ce qu'il se passe dans l'Etat ne puisse être *compris* qu'à partir du processus par lequel « la reproduction élargie du capital en général impose sa nécessité ». Le même type d'analyse vaut, nous le verrons, pour les mécanismes internes de l'entreprise ; mais il nous faut d'emblée préciser ce qui sépare cette méthode d'analyse des développements ultérieurs de la régulation.

Dès 1982, la conception régulationniste des mécanismes institutionnels se modifiera, pour faire de l'institution un espace de *médiation des violences privées* ; ce changement radical, qui fait de l'institution un espace de libération plutôt que de domination, est l'enjeu majeur du conflit théorique qui séparera Aglietta et Lipietz. Du point de vue du commentateur, l'analyse du statut des institutions au sein de la théorie régulationniste de 1976 exige donc de passer sous silence la majeure partie des analyses que Michel Aglietta donnera de l'espace institutionnel dans l'*Avant-Propos* qu'il rédige pour la seconde édition de *Régulation et Crises du Capitalisme*. Pour ne donner qu'un exemple de cette rupture épistémologique, voici ce que l'Avant-Propos de 1982 nous dit des institutions en général :

Les institutions sont des innovations sociales ; un espace de liberté peut être conquis à travers elles parce que les normes et les conventions qu'elles imposent délivrent les groupes sociaux d'une contrainte bien plus féroce qui est l'immédiateté de leurs propres conflits.²⁰

Comme nous le verrons, l'espace institutionnel, qu'il s'agisse de l'Etat ou des entreprises, ignore totalement, en 1876, cette forme de *libération* par rapport aux violences *privées*, dans la mesure où ces espaces constituent au contraire des espaces de *renforcement* de la domination *de classe*. Ce changement dans la représentation

²⁰ : *id.* p. 18

régulationniste des institutions ne signifie pas que celles-ci s'autonomisent véritablement par rapport à la lutte des classes, mais cela change radicalement les modalités et le sens de cette inscription, puisque les institutions deviennent en 1982 des espaces où cette lutte peut trouver un champ d'expression médiatisante, quasi-contractuelle — au travers notamment de la négociation collective — au lieu de constituer le champ de manifestation (et de développement) de la violence des rapports capitalistes.

Pour prendre une autre illustration de la mesure de ce changement, voici la façon dont se présente l'Etat en 1982 :

Dans cette conception de la régulation, l'Etat n'est ni un sujet extérieur à l'économie, ni un ensemble d'instruments à la disposition d'une classe sociale. (...) Le capitalisme doit donc être saisi comme une nébuleuse de formes structurelles, globalement métastables. L'Etat est en quelque sorte l'expression politique de cet inachèvement de la régulation sociale. La logique étatique est celle de l'institutionnalisation. Par rapport aux institutions partielles dans lesquelles il est partie prenante, l'Etat a une *extériorité plus fondamentale*, une souveraineté générale qui n'est limitée que par d'autres souverainetés étatiques.²¹

Pour donner la mesure de cette « extériorité plus fondamentale » de l'Etat en 1976, il suffit de mentionner la façon dont Aglietta présente l'autonomie des instances étatiques par rapport à la domination capitaliste :

Plus la classe capitaliste est divisée par le changement des formes de la concurrence, plus elle cherche son unité au sein de l'Etat et à consolider sa domination en enserrant toute la société dans des rapports étatiques. C'est vrai même lorsque ces rapports gardent juridiquement une forme privée (institutions culturelles, organes de presse, organisations confessionnelles et éducatives, etc.) Ils constituent des appareils idéologiques d'Etat, structure d'unification de la classe capitaliste et de légitimation de son rôle dirigeant pour l'ensemble de la société.²²

Tout espace « neutre » de dialogue, de conciliation, de « compromis » entre intérêts divergents est ici aboli. Le domaine du politique est entièrement intégré à la structure du corps social, au sens où il en reproduit à la fois la bipolarisation et l'orientation (verticale). Plus encore, l'Etat n'est pas un facteur d'atténuation de la violence, il en est un vecteur actif, puisqu'il contribue à l'opposition de classe en soutenant, d'une part, la stratification du corps social et en désarmant, d'autre part, les remises en causes de la violence même de la domination.

²¹ : *id.* p. 16

²² : *id.* p. 44.

On voit ici tout ce qui sépare la violence des rapports individuels et celle de la domination de classe. Evaluées à l'aune de la violence individuelle, on peut effectivement dire que les institutions en général, et les instances politiques en particulier, sont des facteurs de « pacification », dans la mesure où ils atténuent les conflits au sein de la classe dirigeante, et où ils contribuent à légitimer la domination de la classe capitaliste auprès de la classe ouvrière. Evalués à l'aune de la violence du rapport de classe, de la domination proprement dite, ces instances sont le vecteur de son renforcement.

Pour le texte de 1976, toute théorie des institutions doit donc s'efforcer de réinscrire les dynamiques institutionnelles au sein du processus global que *traduit* la préservation et le renforcement de la domination de classe ; ce n'est pas en effet cette domination qui constitue le *telos* d'un mode de régulation, la finalité des institutions, mais le processus *économique* que cette domination sert en dernier lieu : la reproduction élargie du capital. Au mythe des « lois du marché », il faut donc substituer la théorie d'une « loi de la valeur » servant de support au développement du capitalisme :

Il existe des raisons fondamentales pour considérer que la cohésion des rapports sociaux sous la domination du rapport salarial implique le cadre national. Contrairement aux illusions propagées par les théoriciens de l'équilibre général, l'antagonisme du rapport salarial et la concurrence des capitaux qui en découle ne peuvent être régulés par les seules lois de l'échange. L'organisation de la classe capitaliste au sein de l'Etat et le développement des formes structurelles par lesquelles elle s'exprime sont indispensables à la reproduction élargie du capital à l'échelle de la société.²³

La détermination des formes structurelles par la classe capitaliste est donc double : d'une part, la lutte des classes produisant les formes structurelles, celles-ci ne peuvent que refléter la domination inhérente au rapport de classe ; d'autre part, les formes structurelles « expriment » l'organisation de la classe capitaliste dans l'Etat. L'Etat apparaît bien ici comme un espace de transmission de la domination de classe : la médiation est ici un changement de visage, et non de nature. Et la finalité du processus n'est pas posée en termes de maintien de l'unité de classe, mais bien comme nécessité de la reproduction élargie du capital — extension du mode d'expropriation.

Par ailleurs, c'est précisément parce que l'antagonisme inhérent au rapport salarial ne peut être régulé par les seuls mécanismes de l'échange que l'Etat est nécessaire : l'Etat apparaît bien comme une nécessité pour maintenir cet antagonisme, c'est-à-dire pour maintenir son fondement (la domination) sans que les forces centrifuges contenues dans ce fondement ne mènent à l'éclatement du corps social.

²³ : *id.* p. 48.

Conformément aux thèses de 1982, l'Etat apparaît comme un espace de cohésion ; mais cette cohésion ne se soutient que du maintien de la domination.

On peut par ailleurs remarquer que c'est ici la conception marxiste qu'Aglietta se fait de la genèse de l'Etat qui mène la théorie de la régulation à privilégier le cadre national. Non seulement cette approche s'inscrit en faux contre les optiques marchandes, naturellement portées à l'internationalisation du cadre d'analyse par les potentialités universalistes de la monnaie ; mais de plus, instituant la domination comme fondement de la cohésion sociale, elle ne peut qu'instituer le territoire, espace propre de l'instance politique permettant le maintien de cette domination, comme cadre privilégié de l'analyse. L'extension internationale du cadre ne serait possible que si le rapport de classe pouvait lui-même être internationalisé, si la lutte des classes pouvait prendre sens au niveau *mondial*. Le champ de l'analyse économique ne peut être dissocié du terrain sur lequel se joue la lutte des classes. Dans une optique marxiste, il y a plus qu'une simple endogénéisation de l'Etat : il y a instrumentalisation directe de l'Etat, lequel ne peut pas *du tout* être considéré comme un joueur autonome : si la lutte de classe se traduit dans chacune des formes institutionnelles, l'Etat n'est pas même le lieu d'une lutte véritable : il est un instrument au service de l'un des joueurs.

La démarche marxiste entraîne donc une valorisation-dévalorisation paradoxale de l'Etat : d'une part elle valorise l'*espace* de l'Etat, le cadre national, comme cadre d'analyse, puisque c'est en lui et par lui que l'unité du corps social trouvent à se maintenir. D'autre part il est dévalorisé, dans la mesure où, d'un côté, on lui refuse le statut d'intervenant « extérieur » (endogénéisation) et où, de l'autre, on lui refuse l'autonomie véritable qui lui garantirait le statut de joueur à part entière. Ce paradoxe traverse toute l'histoire de la Régulation, repliée sur l'espace national, mais délaissant le rôle de l'Etat ; ce paradoxe s'explique entièrement par le fondement marxiste de l'approche régulationniste, et vaut pour *toute* institution — et notamment pour les entreprises.

Avant d'en venir à l'espace propre de la firme, il convient d'ajouter quelques remarques concernant la manière dont la dynamique d'expansion du capital conditionne l'évolution des deux autres espaces « institutionnels » hiérarchiquement supérieurs, celui des représentations idéologiques, et celui du droit.

Pour Aglietta, le développement du capitalisme aux Etats-Unis trouve l'une de ses principales racines dans une lutte économique, celle des petits producteurs et de la bourgeoisie marchande et financière en vue de conquérir la liberté d'entreprise. Cette lutte, condition d'expansion du capitalisme, n'a pu être menée à bien que dans la mesure où elle est parvenue à instrumentaliser l'espace institutionnel par la triple médiation des représentations identitaires, de l'Etat et du droit.

Ce qui est fondamental pour comprendre comment cette représentation de la société a pu s'imposer uniformément, c'est de saisir qu'elle n'était pas statique mais adéquate à l'expansion de la

frontière. Par l'énergie qu'ils déployaient dans leur compétition économique, les individus ne reproduisaient pas un ordre social stable, ils créaient des rapports sociaux nouveaux. Le principe de la frontière n'était pas la traduction immédiate de son contenu initial, c'est-à-dire l'aménagement d'un espace géographique, c'était un principe idéologique exprimant la capacité de la nation américaine à polariser les activités individuels dans un sens de progrès. C'est pourquoi la bourgeoisie industrielle a pu faire avaliser ultérieurement par l'ensemble de la nation les transformations technologiques induites par la plus-value relative en les présentant comme l'édification d'une « nouvelle frontière ». Ainsi, le développement du capitalisme et la construction de la nation furent identifiés par la conscience des masses populaires. Les institutions idéologiques du capitalisme absorbèrent les intellectuels venus de toutes les couches sociales ; les représentations bourgeoises du monde s'édifièrent sans résistance ; les principes juridiques de l'Etat prirent un caractère sacré et éternel. Toute mise en cause de la liberté d'entreprise fut perçue comme une atteinte à l'intégrité de la nation.²⁴

On est loin ici d'une fonction « médiatisante » des institutions, quasiment réduites ici au rôle de courroie de transmission d'une dynamique globale d'expansion d'un capitalisme, processus qui produit la cohérence et la convergence des espaces institutionnels dans la mesure même où il les instrumentalise. Par une logique implacable — dont il faut bien admettre qu'elle fleurit ici le déterminisme — les conditions idéologiques, juridiques et politiques du capitalisme sont réabsorbées par lui comme autant de dispositifs qu'il peut activer pour la justification de sa propre croissance. Et, alors même que le dispositif idéologique tend à faire « avaliser » par les classes populaires le principe même de leur domination, il devient tout à fait impossible de penser l'expansion des rapports capitalistiques comme le fruit de « conventions » obtenues par la confrontation des discours au sein d'espaces institutionnels qui serviraient de médiations pacificatrices au regard des violences privées. La marche en avant du capitalisme se fait par le sang et les larmes, broyant les résistances à l'aide des institutions qu'il produit. Pour conclure sur l'autonomie dont jouissent les institutions par rapport à cette expansion inéluctable, et sur l'espace de médiation des conflits qu'elles représentent en 1976, nous citerons un extrait du récit que dresse Aglietta de ce que l'on peut considérer comme le moment « d'accumulation primitive » du capitalisme américain, par lequel s'institue le règne de l'homme aux écus — c'est-à-dire en fait celui du capital lui-même :

L'expansion est le phénomène dominant de la vie américaine ; on peut même dire qu'elle s'identifie à l'histoire du pays. (...) La période 1846-48 vit la fin de la guerre américano-mexicaine qui livra la Californie aux Yankees et vit la découverte des mines d'or. Ces deux événements simultanés lancèrent une extraordinaire vague de

²⁴ : *id.* p. 89.

spéculation, rapine et monopolisation des terres par tous les moyens possibles, y compris la violence. (...) En Californie, l'exploitation minière et l'expropriation des latifundistes mexicains donnèrent à une foudroyante centralisation du capital. (...) L'établissement des sociétés de chemins de fer et des sociétés d'exploitation minière, qui étaient avant tout des associations capitalistes pour l'accaparement des terres, fut le fer de lance de la mainmise capitaliste sur la propriété du sol.

Pour la construction des chemins de fer transcontinentaux, les sociétés obtenaient des concessions de terrains : l'Etat fédéral leur faisait don d'immenses bandes de terrains prélevées sur le domaine fédéral de part et d'autre du tracé de la ligne. Les chemins de fer étaient financés par de vastes émissions de titres et des emprunts d'Etat. La société propriétaire des chemins de fer devenait également propriétaire de toutes les ressources naturelles des terrains qui lui avaient été concédés. Les terrains obtenus gratuitement et monopolisés étaient valorisés par la ligne de chemin de fer dont la construction ne coûtait rien à l'association des fondateurs de la société. Ils étaient ensuite vendus parcelle par parcelle à des prix très élevés ou étaient affermés.

Dans les régions où les terrains étaient déjà lotis, les sociétés parvenaient à racheter ceux qui leur convenaient, à bon marché, en utilisant tous les moyens d'intimidation possibles, dont le moindre n'était pas de faire pression sur les populations des bourgs et des villes en menaçant de faire passer la ligne de chemin de fer ailleurs si les terres rurales de leurs communes ne leur étaient pas cédées à leurs conditions. Les habitants étaient en outre forcés de souscrire aux obligations émises par les sociétés et garanties par les collectivités publiques ; et les municipalités devaient utiliser une bonne partie de leurs ressources fiscales au financement des voies de chemin de fer.

A l'Ouest du Mississipi, et jusqu'à la côte du Pacifique, les sociétés de chemin de fer et d'exploitation minière, ainsi que tous les financiers lancés dans la monopolisation du sol, disposaient en outre d'une arme redoutable, à savoir le contrôle de l'eau. Il suffisait de s'emparer des sources conduisant aux riches vallées de part et d'autre des Rocheuses pour s'assurer le contrôle de vastes domaines ; il était alors possible de racheter les terres particulièrement rentables et de rançonner le reste. Les Etats de l'Ouest promulguaient des lois flexibles, épousant étroitement les intérêts des groupes financiers dominants...²⁵

Munis de cette représentation de ce qui constitue une approche régulationniste des institutions, de ses motivations théoriques et des implications épistémologiques, nous pouvons à présent nous tourner vers la firme elle-même, pour comprendre comment l'approche régulationniste procède à la rationalisation des mécanismes et des processus moteurs de son développement. Il est à présent clair que toute tentative de penser la firme indépendamment des stades de développement du capitalisme en lesquels elle s'insère, et dont les dispositifs institutionnels qui la

²⁵ : pp. 90-91.

subordonnent sont l'expression, ne peut pas se réclamer d'une optique régulationniste, au sens que l'ouvrage de 1976 donne à ce terme.

III) Pour une théorie régulationniste de la firme : la firme comme organisation

- *Transformations organisationnelles des entreprises et méthodes de production*

Pour la Régulation de 1976 comme pour ses développements ultérieurs, le « niveau » de l'entreprise possède ses problématiques et ses concepts propres, signe de l'autonomie relative que lui confère le principe de la morphologie différenciée du mode de régulation. Le problème-clé que rencontre l'analyse de l'entreprise dans la théorie régulationniste n'est donc pas du même type que ceux que pose une théorie régulationniste du droit, de la monnaie ou de l'Etat ; il s'agit en premier lieu du problème de la *concurrence* des capitaux privés, dont le rattachement à la problématique de l'expansion du capitalisme se fait principalement par le biais du problème classique de l'harmonisation des deux sections de la production.

On ne dira jamais assez que tous les problèmes économiques ne se traitent pas au même niveau d'abstraction. La valeur et les concepts connexes ne permettent pas de traiter immédiatement les problèmes de la concurrence.²⁶

On voit comment le réquisit de différenciation verticale se traduit dans le domaine de validité des concepts. Chaque niveau de détermination des rapports de production produit ses propres concepts que l'analyse révèle, et qui ne peuvent être appliqués aux autres niveaux. Ce qui différencie la firme des autres institutions, c'est le fait qu'elle se définit d'emblée comme *organisation* ; ce n'est donc pas dans le caractère institutionnel de la firme qu'il faut chercher le fondement d'une théorie régulationniste de l'entreprise, puisqu'en tant que dispositif institutionnel elle obéit à des logiques isomorphes aux autres dispositifs ; c'est précisément la raison pour laquelle il est vain de vouloir considérer l'entreprise régulationniste indépendamment d'une théorie générale des institutions. Si théorie régulationniste de la firme il peut y avoir, c'est en tant que celle-ci constitue une organisation.

Cela ne signifie pas que l'on puisse considérer les mécanismes *internes* de la firme indépendamment de son environnement : par organisation, il ne faut pas entendre une simple structure de coordination des acteurs, mais bien un principe d'harmonisation des deux logiques qui traversent l'entreprise : celle de la production

²⁶ : p. 66.

et celle de la distribution. Le problème-clé de l'entreprise comme organisation est donc celui de l'articulation de la productivité et des « débouchés » au sein d'une perspective de développement fondée sur l'accroissement du profit. Pour user d'une formule, on pourrait dire que la hausse du rendement est ainsi la traduction, pour l'entreprise, de ce que constitue l'expansion du capitalisme pour le mode de régulation.

Concernant la productivité, elle se fonde en premier lieu sur les plus-values, absolues et relatives, que le procès de production est à même de dégager : ce sont alors les *méthodes de production* qui sont mises en lumière, lesquelles regroupent principalement les moyens techniques de la production, la composition organique du capital (capital fixe / capital variable), le degré de centralisation du capital et l'organisation logistique des travailleurs.

La première thèse régulationniste concernant la firme comme organisation porte donc logiquement sur les relations unissant le déploiement du capitalisme et la transformation des méthodes de production :

La plus-value absolue considérée absolument, c'est-à-dire sans transformation des procès de travail, rencontre des limites techniques parce que la plasticité dans le rythme de fonctionnement d'un système de machines immuables est étroite. Elle rencontre surtout des limites sociales dès que la classe ouvrière parvient à s'organiser d'une manière permanente. En effet, la durée du travail est l'enjeu visible d'une lutte frontale. Quant à l'intensification du travail, les possibilités de résistance des travailleurs à une accélération des cadences ne sont pas négligeables lorsque la définition des postes de travail et leur liaison organique demeurent inchangées. Mais cette résistance peut être brisée si l'accélération de la cadence des gestes accomplis par chaque travailleur est obtenue à partir de la simplification dans la nature des gestes et de leur meilleure coordination au sein d'un collectif de travailleurs remanié. Ainsi, la plus-value absolue et la plus-value relative sont indissociables. Elles fondent la nécessité pour le capitalisme de bouleverser continuellement les conditions de production.

En étudiant la production de plus-value en tant que processus permanent, nous allons pouvoir étudier le sens de l'évolution du progrès technique et montrer qu'il est subordonné à l'extension des rapports de production capitalistes.²⁷

L'entreprise comme organisation se décline, dans le domaine des méthodes de production, selon quatre ordres principaux : les trois premiers se rapportent aux capacités de production, et concernent les techniques matérielles de la production (qui engagent le capital fixe de l'entreprise), les forces de travail des travailleurs (qui engagent le capital variable) et la composition organique du capital (le rapport du

capital fixe au capital variable) ; le quatrième concerne la division du travail au sein de l'entreprise, la coordination des différentes entités productives.

Conformément au schéma marxiste classique, une hausse du rendement peut s'obtenir par un rallongement du temps de travail des travailleurs (hausse de la plus-value absolue) ou par une hausse de la productivité du travail (hausse de la plus-value relative). La thèse d'Aglietta et que, pour un état donné des facteurs 1, 3 et 4, le développement de l'accumulation par une hausse du temps de travail est limité ; il l'est d'une part pour des raisons qui touchent aux capacités que l'on pourrait dire « physiologiques » des travailleurs eux-mêmes, mais également pour des raisons politiques touchant l'organisation syndicale des travailleurs. C'est donc avant tout sur l'accroissement de la plus-value relative que peut se fonder l'accroissement de la production ; mais il serait erroné de parier sur un simple perfectionnement des dispositifs matériels de la production. En bonne logique marxiste, il ne peut y avoir de transformation des moyens de production sans transformation des *rapports* de production. Le progrès technique implique immédiatement la composition organique du capital ; mais il implique également les modalités d'utilisation de la force de travail et l'organisation logistique des travailleurs. L'accroissement du capital ne peut donc faire l'économie d'une transformation des conditions globales de la production, et ce bouleversement doit lever les deux obstacles que nous avons relevés : il doit d'une part permettre l'accroissement de la productivité sans excéder les capacités physiologiques de ceux qui vendent leur force de travail, mais il doit aussi tenter de briser l'organisation politique de la classe ouvrière. Si le développement de l'accumulation reste bien le *telos* général de la dynamique de l'entreprise, les moyens mis en œuvre pour atteindre ce but se situent toujours sur deux plans : le plan proprement économique — celui du progrès technique — et le plan politique — celui de l'organisation des travailleurs en tant que classe.

Situer l'entreprise comme organisation dans le processus de déploiement du capitalisme, c'est donc d'abord ressaisir les transformations organisationnelles qui la parcourent à partir de l'accroissement de la plus-value globale. On doit insister ici sur le fait que c'est bien la dynamique propre du capital qui constitue le *sujet* véritable, le fondement processuel des transformations locales, et l'on doit se garder d'identifier ce fondement avec les tendances conscientes des entrepreneurs capitalistes. On est donc loin d'un espace institutionnel garantissant un développement contractuel, négocié des méthodes de production ; comme l'affirme clairement Aglietta à propos de la transformation du temps libre en temps de surtravail, cette transformation *n'est pas un choix de société*, elle découle nécessairement de la nature même du rapport salarial :

La signification profonde de la plus-value relative apparaît clairement. Il y a, à l'échelle de la société, économie du temps de travail directement et indirectement nécessaire à la production de la totalité des moyens de subsistance consommés par l'ensemble des travailleurs

²⁷ : *id.*p. 67.

productifs. Le temps libre dégagé par cette économie est transformé en temps de surtravail.

Cette transformation ne résulte nullement d'un choix de la société qui, bénéficiant d'un accroissement de la puissance collective du travail, arbitrerait entre élargissement du temps libre et augmentation du surproduit marchand. Les rapports capitalistes ne peuvent conduire qu'à l'accroissement du temps de surtravail. De plus, les transformations du procès de travail qui accroissent la productivité du travail sont aussi celles qui permettent son intensification. (...) Plus la socialisation des forces productives a élargi la part de la plus-value dans le passé par rapport à la valeur globale de la force de travail productive de plus-value, plus les rapports de production capitalistes exigent que cet élargissement se poursuive dans l'avenir.²⁸

La dynamique propre du rapport capitaliste évacue ici totalement l'espace de la négociation collective dans la détermination de l'espace de réalisation du temps libre résultant de l'accroissement de la productivité. C'est bien ici le rapport capitaliste qui est *sujet*, sujet dont le conatus est seul déterminant de l'allocation du temps des travailleurs, lequel ne peut être qu'un temps *de travail*.

Aucune place n'est ici faite pour un espace institutionnel s'autonomisant par rapport aux exigences immédiates du rapport salarial. La superstructure trouve ici autant de consistance sociale qu'une simple boucle de légitimation, totalement court-circuitée en tant qu'acteur dans le procès qui va du rapport de production à la production elle-même. Avec l'espace de médiation, ce sont les acteurs eux-mêmes qui disparaissent au sein d'une causalité dont tout arbitrage portant sur autre chose que les *modalités* d'un rapport est absent. C'est le statut de « dernière instance » des rapports sociaux fondamentaux qui est ici affirmé, disqualifiant tout autant les violences privées que leurs « médiations » éventuelles au profit de la violence unilatérale du rapport lui-même : les rapports de production capitalistes ne peuvent conduire qu'à l'accroissement du temps de surtravail, et seuls les rapports de production déterminent la gestion du temps des travailleurs.

Certes, les *modalités organisationnelles* de cette allocation restent indéterminables a priori, et seule l'analyse rétrospective peut conduire à mettre en lumière la façon dont la dynamique capitaliste trouve à se concrétiser au sein de ces institutions particulières que constituent les entreprises ; mais ces modalités elles-mêmes ne peuvent prendre sens que rapportées au conatus capitalistique. C'est ce que montre par exemple l'analyse de l'organisation entrepreneuriale conçue comme système de *coopération* des forces productives :

Dans le procès de production, la force de travail apparaît comme un élément du capital parce qu'elle met en mouvement des moyens matériels de travail au sein de collectifs de travail. Ces collectifs sont

des systèmes de forces productives dont la cohésion provient de la *coopération* des forces de travail.

Mais cette coopération, qui existe dans tout processus collectif organisé, ne prend son sens que par la détermination sociale qui la fonde. Dans le capitalisme, c'est la soumission des collectifs de travail à un processus de *valorisation* qui produit et reproduit le rapport social de production.²⁹

Comme le veut Aristote, il ne saurait y avoir d'unité organique sans finalité. C'est la finalité inhérente à l'organisation qui permet la coordination des parties du tout ; or la finalité inhérente aux collectifs de travail au sein de la production capitaliste, c'est la valorisation du capital. On voit donc ici encore comment la réorganisation capitaliste des collectifs de production ne peut servir de support à l'idée de « compromis » institutionnel véritable, puisque l'institutionnalisation elle-même ne s'édifie que sur l'évitement du rapport de force « visible », sur le déni d'un compromis conscient.

L'organisation politique des travailleurs ne peut se construire qu'à partir des rapports de production existant ; il est impossible de penser la prise de conscience de classe indépendamment des rapports de production concrets. Or, dans la mesure où l'organisation des rapports de production est à la fois un enjeu « positif » de la valorisation du capital, en ce qu'il permet *techniquement* l'accroissement de la plus-value relative, et un enjeu « négatif » de cette valorisation, dans la mesure où il remet en cause les fondements productifs de l'organisation du prolétariat en tant que classe résistante, il va de soi que cette organisation s'orientera doublement vers le morcellement du travail qui satisfait à la fois l'un et l'autre enjeu. *Comment* ce morcellement s'effectuera, c'est ce que la théorie pure ne peut prédire.

- *Transformations organisationnelles et distribution : la détermination des salaires*

Avant d'examiner comment l'approche régulationniste permet de rendre compte des modalités concrètes de transformation des méthodes de production, nous devons nous tourner vers la seconde dimension de la firme conçue comme organisation, et qui la qualifie comme un dispositif de *distribution*. A son tour, cette dimension se décline selon deux ordres : celui de la distribution des produits (qui s'articule à celui de la « consommation » au sens large de ces produits, englobant la consommation des moyens de production par les entreprises), et celui de la distribution des revenus (l'achat des forces de travail)³⁰.

²⁹ : *id.* p. 78.

³⁰ : Nous n'aborderons pas ici la question de la distribution des revenus sous forme de dividendes aux actionnaires, qui occupe une place restreinte (mais non nulle) dans les analyses de 1976 ; mais on peut remarquer que, malgré l'absence de toute référence au marxisme dans l'un des derniers ouvrages

²⁸ : *id.* p. 77.

Nous l'avons dit, le propre de la firme conçue comme organisation est de se trouver au point d'articulation des logiques de production et de distribution ; or rien ne vient garantir, d'un point de vue régulationniste, l'accord de ces deux logiques au sein du développement du rapport capitaliste. Dans une optique régulationniste, les transformations organisationnelles de la firme doivent être également ressaisies à partir des réquisits que la dynamique capitaliste impose à la distribution. Or le problème fondamental que pose la distribution, c'est le problème classique de l'harmonisation des deux sections de la production, qui impose de concevoir l'entreprise à partir du dispositif productif global. Poser la question des débouchés, c'est en effet poser celle qui concerne la façon dont s'articulent ceux de la section productrice des moyens de production (section I), et ceux de la section productrice des biens de consommation (section II). Ce qu'impose le *conatus* capitaliste, c'est le développement harmonique de ces deux sections ; or cette harmonisation ne peut se faire que si la distribution *des biens* parvient à s'articuler à la distribution *des revenus*. La seconde thèse régulationniste concernant l'entreprise est donc que le processus de développement du capitalisme exige une transformation, non plus seulement les conditions techniques de la production, mais des conditions d'existence du salariat.

Avant d'entrer dans le détail de l'argumentation, on peut remarquer la manière dont la conception régulationniste de la firme s'articule aux ambivalences du prolétariat. Dans le registre de la production, la dynamique capitaliste fait face, d'un côté, à une masse de travailleurs, potentiels ou actuels, identifiée comme un quantum de force de travail, et de l'autre à un corps de travailleurs qui tend à s'instituer en tant que classe ; dans le registre de la distribution, la dynamique du capitalisme rencontre, d'une part, un ensemble de travailleurs considérés comme salariés, dont la force de travail doit être rémunérée, et d'autre part un groupe de travailleurs conçus comme consommateurs, comme tel disposé à détruire simultanément la valeur des biens produits et son pouvoir d'achat. Toute la force de la théorie régulationniste repose sur l'affirmation selon laquelle cette ambivalence ne débouche sur une contradiction qu'au sens marxiste de ce terme, c'est-à-dire au sens d'un *moteur critique* de développement du rapport social fondamental. Le travailleur rémunéré et syndiqué n'est un obstacle au développement de l'accumulation que pour le regard étroit de l'entrepreneur capitaliste ; considéré à l'aune du rapport salarial, il est l'instrument de sa généralisation. On voit donc tout le problème qu'il y aurait à n'envisager les mécanismes de l'entreprise que du point de vue microéconomique, celui de l'accroissement à court terme des profits de l'entreprise : seule une mise en perspective des transformations organisationnelles, qui les situe au sein de la dynamique macroéconomique globale, permet de donner sens au processus de

d'Aglietta [2004], les analyses qui sont proposées des modalités d'allocation des profits au sein du capitalisme financier peuvent, dans une certaine mesure, être conçues comme un prolongement des approches de 1976.

métamorphose que connaissent les conditions techniques de la production, et les conditions d'existence du salariat.

La raison principale pour laquelle ces conditions d'existence exigent d'être métamorphosées est le caractère non « spontané » de l'harmonisation des deux sections, qui est pourtant requis pour l'accroissement du capital global.

La distinction entre les deux sections a une grande importance pour la plus-value relative, et par conséquent pour l'accumulation du capital à l'échelle de la société. En effet, les impulsions motrices dans la transformation des forces productives viennent de la section I. L'accroissement de la composition organique du capital inscrit cette tendance dans la structure du capital social. Mais nous savons que la plus-value relative est la hausse du taux de plus-value par abaissement du temps *t* de reconstitution de la force de travail social. Elle ne peut se produire que par transformation des conditions de production des marchandises produites dans la section II. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que la section II puisse absorber les marchandises produites par la section I et les incorporer comme capital constant dans des procès de production abaissant la valeur des moyens de consommation. Il faut donc qu'il y ait une harmonisation du développement des deux sections.³¹

Tout le problème vient de ce que rien ne vient garantir *a priori* la possibilité de cette harmonisation, et l'on pourrait même dire que c'est le *défaut* d'harmonisation qui est à l'origine du caractère (micro)économiquement contre-productif du progrès technique. Si les entreprises ne parviennent pas à constituer un mode de développement qui concilie les exigences des deux sections, alors elles ne peuvent assumer leur rôle organisationnel d'articulation des logiques productive et distributive. Ce qui est d'autant plus problématique que, du fait de la structure morphologique du mode de régulation, il serait vain de chercher dans *d'autres* niveaux institutionnels la clé permettant de réduire ce déficit organisationnel. Il y a bien une *responsabilité* des entreprises, corrélat direct de l'autonomie relative que leur concède le principe de hiérarchisation différenciée. En ce sens, l'échec du niveau institutionnel des entreprises à jouer son rôle d'organisation implique l'entrée en crise du système économique, à travers ce qui constitue l'antithèse d'un accroissement microéconomique du capital : la baisse du rendement.

L'autodéveloppement exclusif de la section I est freiné par la capacité des marchés réduits à cette seule section. Les difficultés d'écoulement des nouvelles marchandises freinent la baisse de leur valeur unitaire. Il en résulte que (...) la diminution de valeur induite par la productivité du travail ne compense pas intégralement l'élévation de la composition organique du capital qui est à l'origine de cette productivité. (...) Il est donc faux de prétendre que le progrès

³¹ : *id.* p. 78.

technique est automatiquement favorable à l'accumulation capitaliste. *Le développement autonome de la section des moyens de production exerce une influence dépressive sur le taux de rendement du capital en dépit du progrès technique qu'il engendre.*

Comment les entreprises peuvent-elles sortir de cette crise induite par l'autonomisation du développement de la section I ? La solution ne peut provenir que d'un accroissement de la capacité de la section II à intégrer les produits de la section I à titre de capital constant ; mais cet accroissement ne peut évidemment être induit ni par les transformations organisationnelles de la section I, ni par celles de la section II, puisque ce sont précisément elles qui, par leur dynamisme ou leur inertie, déclenchent la crise. La solution ne peut donc se trouver que par un accroissement des débouchés de la section II ; or, dans la mesure où c'est au sein même du monde de l'entreprise que le principe de cet accroissement doit être trouvé, celui-ci ne peut être produit que par une modification des modalités de *rémunération* des travailleurs. Cette transformation du mode d'indexation des salaires a en effet pour conséquence de transformer le mode de comportement des salariés en tant que consommateurs, la hausse du pouvoir d'achat permettant l'accès de la masse des salariés à des biens de consommation dont la production peut alors tomber dans le domaine de la production de masse, ce qui permet enfin d'ouvrir à la section I les portes du marché de la section II.

L'accumulation capitaliste est nécessairement heurtée. Elle prend son impulsion dans le développement autonome de la section I qui dresse une barrière devant l'accumulation. Cette barrière ne peut être levée que si la *production capitaliste bouleverse les conditions d'existence du salariat*. C'est seulement par cette transformation sociale que la production de marchandises peut avoir le rythme d'expansion qui permet de réaliser tendanciellement le développement harmonisé des deux sections, condition nécessaire d'un rythme régulier d'accumulation.³²

On voit ainsi comment la crise endogène d'un régime d'accumulation permet, au travers des transformations morphogénétiques qu'elle fait subir au dispositif institutionnel, le déploiement des rapports sociaux fondamentaux. Et ce, non seulement dans la mesure où la transformation du régime d'accumulation permet la généralisation accrue du rapport salarial, mais également dans la mesure où l'instrument de cette généralisation, la transformation des conditions d'existence du salariat induite par une hausse des rémunérations, produit un renforcement de la nature capitaliste des rapports sociaux *au sein du salariat lui-même*.

Lorsque la norme de consommation ouvrière incorpore successivement des marchandises déjà existantes, on assiste à la

³² : *id.* p. 79.

grande phase d'essor des rapports de production capitalistes. Tous les progrès technologiques peuvent être concrétisés par la transformation des conditions sociales de production. Les progrès de la productivité dans la section I trouvent leurs débouchés dans la section II. La baisse des valeurs d'échange unitaires dans cette section accroît suffisamment la production de plus-value relative pour permettre une progression des salaires réels. Ainsi, l'accumulation progresse à un rythme rapide dans les deux sections. La production de marchandises envahit la totalité de la vie sociale ; tous les rapports sociaux deviennent rapports marchands.³³

Si la hausse des salaires permet l'harmonisation du développement des deux sections, elle ne le fait que par la médiation de la transformation du mode de consommation des salariés, lequel ne peut jamais être seulement *quantitatif*. Car le principe même de la régulation est qu'une variation strictement quantitative ne peut s'établir que dans un référentiel stable ; or c'est ici le référentiel lui-même, le *mode* de consommation qui se transforme par l'accroissement du pouvoir d'achat, ce qui explique que ce sont bien les *conditions d'existence* du salariat qui se trouvent métamorphosées. La variation quantitative s'accompagne donc ici d'une transformation qualitative des rapports d'échange, à travers une *marchandisation* des rapports sociaux : la hausse des salaires ne débouche pas uniquement sur l'accès à de nouveaux produits de consommation, mais sur l'achat et la vente de produits qui appartenaient auparavant à d'autres modes de transaction. Le rôle de la hausse des salaires au sein de la dynamique globale de développement du capitalisme est donc double : d'une part elle permet la réconciliation du développement des deux sections, condition du rétablissement du taux de profit — lequel ne peut être conçu, conformément aux enseignements de Marx, que comme un taux social global — et d'autre part elle permet l'intégration capitaliste de rapports d'échange encore marginaux, étape nécessaire vers une généralisation accrue du rapport salarial. On peut donc dire ici encore que les mécanismes de coordination internes et externes des entreprises ne prennent sens que rapportés à un processus au sein duquel, si l'économie nationale semble reculer, c'est que le capitalisme s'apprête à mieux sauter.

- *Transformations organisationnelles et centralisation du capital*

Un problème subsiste néanmoins, problème de taille pour une optique macroéconomique : *d'où vient la hausse des salaires ?* Pour que cette hausse puisse être considérée comme un processus endogène, il faut en effet qu'elle trouve son explication rationnelle au sein de la régulation globale du système. Nous avons déjà vu que nous pouvions la *comprendre* dans sa nécessité à partir du mécanisme de

³³ : *id.* p. 103.

développement du capitalisme ; mais cela ne suffit pas encore à en reconstituer la genèse effective. Soit il est possible de reconstituer la hausse du pouvoir d'achat à partir d'une dynamique endogène appartenant au niveau institutionnel de l'entreprise, soit nous sommes renvoyés à une causalité « externe », provenant de l'individu ou de l'Etat, qui nous rapprocherait alors d'une détermination stricte de l'entreprise par une causalité microéconomique (la sagesse de l'entrepreneur) ou macroéconomique (l'interventionnisme étatique).

Le principe morphologique de la régulation impose en effet de concevoir la hausse des salaires comme un phénomène qui ne peut avoir lieu sans une coordination des différentes instances institutionnelles ; en d'autres termes, s'il est vain de chercher à en déterminer les causes en faisant abstraction des niveaux institutionnels hiérarchiquement supérieurs à l'entreprise, il serait tout aussi contraire à l'optique régulationniste que de vouloir considérer le niveau institutionnel de la firme comme le simple vecteur d'une crise qu'il reviendrait à ces institutions de résoudre.

La question est importante, puisqu'elle détermine le sens qu'il convient de donner à la notion même de « fordisme », si centrale pour la régulation. Si l'on admet en effet que la hausse des salaires est déterminée par une causalité microéconomique, émanant d'une prise de conscience éclairée d'un ou plusieurs entrepreneurs, alors il faut admettre que, loin d'être un processus endogène, la résolution du problème de l'harmonisation des deux sections repose en dernier lieu sur les anticipations rationnelles que un ou plusieurs individus effectuent sur la base d'une information adéquate concernant le marché saisi dans sa globalité. Ce qui revient tout simplement à saper les fondements mêmes de la régulation, dans la mesure où celle-ci, si elle n'exclut pas la possibilité d'une telle prise de conscience, interdit d'en faire le fondement d'une dynamique macroéconomique déterminant l'avenir du système. Il faut donc se méfier des connotations individualisantes que porte en elle la notion même de « fordisme », qui tendent à avaliser l'idée d'une régulation détachée du procès de socialisation de la rationalité économique. En d'autres termes, si l'on fait des pratiques de Monsieur Ford la causalité efficiente du processus de transformation du régime d'accumulation, il devient difficile d'établir la cohérence d'une théorie régulationniste de l'entreprise.

Or les théoriciens de la régulation ne cesseront pas fustiger cette compréhension individualisante du « fordisme », lequel renvoie, selon eux, non pas à la pratique d'un entrepreneur particulier, mais à une dynamique *sociale* dont les pratiques de Ford ne constitue qu'une illustration. En d'autres termes, le concept régulationniste de fordisme ne constitue en rien un support théorique pour l'apologie de l'entrepreneur conçu comme despote éclairé de l'économie, apte à saisir le *kairos* économique, ce moment clé où les conditions sont réunies pour que le geste individuel transforme les conditions sociales.³⁴ Au contraire, ce à quoi l'on doit

³⁴ : L'un des représentants actuels de cette conception idéalisante du chef d'entreprise, sorte de sommet de la chaîne alimentaire économique, est Claude Bébéar ; selon le président d'AXA, la solitude du chef

d'emblée rapporter le concept de fordisme n'est pas la pratique du célèbre entrepreneur, mais la théorie de celui qui fut l'auteur de ce concept : le penseur marxiste italien Antonio Gramsci.³⁵ Qu'il s'agisse d'Aglietta ou de régulationnistes plus récents, tous se font un plaisir de rappeler que les pratiques de Ford n'eurent que pas ou peu d'impact sur le développement de l'économie, dans la mesure où l'intervention de l'entrepreneur ne peut avoir d'influence véritable que si elle se situe dans un contexte au sein duquel, d'une part, les dynamiques du niveau institutionnel des entreprises en ont déjà posé les fondements, et d'autre part l'encadrement institutionnel (étatique et autre) de cette intervention la situent d'emblée comme l'application particulière d'un processus social en voie de généralisation.

Quelle est alors la dynamique interne au niveau institutionnel de l'entreprise qui permet de comprendre la genèse effective d'une hausse des salaires ? Saisir cette dynamique, c'est d'abord comprendre que cette hausse n'apparaît pas d'emblée comme celle des rémunérations liées à une même tâche, mais bien comme celle d'un salaire moyen, découlant de l'apparition de *nouvelles* tâches au sein du dispositif de production. En d'autres termes, c'est en faisant retour sur la firme comme organisation au sens propre que l'on peut saisir le caractère endogène de la hausse du pouvoir d'achat.

Faute de rapporter les fluctuations salariales à l'organisation de la production, on ne peut exclure les causalités externes (de l'individu ou de l'Etat) qu'en tombant dans un cercle. Si en effet l'harmonisation des deux sections exige qu'une transformation du mode de consommation permette la production en série de certains produits, ce qui permet à son tour à la section II d'absorber le surproduit de la section I, il reste que cette transformation elle-même ne peut avoir lieu que si le prix des biens concernés est *déjà* devenu suffisamment bas, ce qui implique que sa production soit d'ores et déjà croissante... En d'autres termes, le cercle sur lequel repose le fordisme apparaît bien comme un cercle vertueux, mais ne répond pas de lui-même à la question de savoir comment on peut y entrer.

d'entreprise n'a en effet d'égal que sa responsabilité économique (et sociale), lesquelles découlent de l'essence même de son action comme prise de décision déterminante en contexte critique. L'une des conséquences de cette conception de la place et du rôle de l'entrepreneur dans l'économie est que la solution au problème des aléas du capitalisme financier serait tout simplement, et avant toute modification de l'encadrement institutionnel, un regain de *moralité* chez les chefs d'entreprise ! Cf. Bébéar & Manière [2003]

³⁵ : On peut donc regretter la façon dont Coriat présente l'étymologie du concept : « Il faut, pour progresser sur la place de l'entreprise dans la TR, commencer par rappeler que si le régime d'accumulation qui a marqué l'après-guerre aux Etats-Unis comme en France et qui a constitué l'objet central de la recherche des théoriciens de la régulation, est désigné comme « fordien », *c'est en référence explicite à une forme d'entreprise et à des pratiques d'entrepreneur individuel* » (Coriat [1995] (souligné par l'auteur), p. 170)

Les moyens matériels de consommation produits sur une base capitaliste sont des marchandises issues d'une production de série et destinées à être achetées par les revenus individuels. Leur incorporation dans la norme de consommation ouvrière est aussi leur contribution à la formation du salaire. Ces marchandises ne peuvent faire partie de la norme de consommation que si la valeur d'échange unitaire est décroissante et déjà suffisamment basse. Il faut pour cela que les conditions de production de ces marchandises soient celles du travail banalisé de la production en grande série. Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut que la demande sociale s'adressant à ces branches soit suffisamment large et rapidement croissante.³⁶

Ce qu'une théorie régulationniste de la firme doit donc mettre en lumière, c'est le processus endogène par lequel cette demande sociale a pu s'établir. Et la réponse d'Aglietta est que ce processus s'enracine dans l'évolution de l'organisation interne des entreprises, dans la répartition logistique des tâches productives. La firme fordiste est en effet traversée d'un double mouvement : celui (centripète) d'une centralisation progressive du capital, et celui (centrifuge) d'une complexification de la division du travail.

Au fur et à mesure que le capital s'accumule dans la section I en y faisant progresser la division du travail, se produit une centralisation du capital. Cette dernière complique grandement la gestion capitaliste et crée des fonctions sociales nouvelles aussi bien dans les entreprises industrielles que dans les activités autonomes de services, commerces et finance. Ces fonctions sociales assurent la croissance de catégories sociales salariées payées en partie par prélèvement sur la plus-value centralisée. Au fur et à mesure que progresse la centralisation du capital progresse également le montant de la plus-value non accumulée et surtout la dispersion de cette portion de plus-value sur un plus grand nombre d'individus. Il est donc essentiel de remarquer que la *centralisation de la plus-value accumulée a pour corollaire la dispersion de la plus-value dépensée comme revenu*.³⁷

En termes plus contemporains, on pourrait dire que la centralisation crée l'externalisation, à ceci près qu'il s'agit moins ici de sous-traitance que de l'apparition de tâches de logistique intermédiaires (brisant la dichotomie simple du chef et de l'employé) et de la marchandisation progressive des rapports sociaux traditionnels qui en est le corrélat. Nous reviendrons ultérieurement sur la manière dont, conformément aux principes régulationnistes, cette complexification croissante de la division du travail entrave l'autonomisation en tant que classe du prolétariat ; ici encore, les transformations du mode de production ont un impact direct, aussi bien que le travailleur conçu comme agent économique que comme agent politique. Ce qui nous intéresse ici, c'est la façon dont cette réorganisation du

³⁶ : *id.* p. 101.

³⁷ : *id.* p. 102.

système productif interne de l'entreprise se répercute sur la structure du salariat. A l'allongement de la chaîne *verticale* de production correspond une diversification des seuils de rémunération ; et c'est à *partir* de cette diversification, source d'accroissement tendanciel du salaire médian, que la demande sociale des produits non encore banalisés par la consommation de masse (et par conséquent la production en série) peut s'élargir.

C'est ainsi que s'est créée une demande sociale croissante pour des biens de consommation préalablement considérés comme biens de luxe, en sorte qu'une production capitaliste de ces marchandises a pu démarrer.³⁸

Il y a donc bien un fondement endogène de l'accroissement du pouvoir d'achat du prolétariat, lié au processus contradictoire de centralisation du capital et de déconcentration des tâches productives qui caractérise le niveau institutionnel des entreprises d'après-guerre. Que cet éclatement du prolétariat soit déstabilisant pour son unification consciente en tant que classe est probable ; qu'elle serve les intérêts d'un déploiement des rapports capitalistiques, et notamment l'extension du rapport salarial — est indubitable. Le lien qui relie transformations organisationnelles du niveau institutionnel des entreprises et développement du capitalisme est bel et bien dialectique : si le second constitue la trame dynamique par lequel les premières trouvent leur sens et leur nécessité, c'est à partir de processus endogènes, se déployant par le jeu des capitaux « individuels » tel qu'il se développe au sein des entreprises et entre elles, que la généralisation des rapports capitalistiques peut progresser.

- *Transformations organisationnelles et dévalorisation du capital fixe*

Nous avons vu comment dynamique endogène et processus global se rencontraient à travers les transformations organisationnelles s'accomplissant dans les firmes américaines de l'après-guerre. Bien que notre liste des rapports dialectiques qui unissent le niveau institutionnel des entreprises et le mode de régulation n'ait évidemment pas de prétention à l'exhaustivité, nous souhaiterions envisager un dernier espace au sein duquel ce rapport dialectique trouve à s'exprimer, et qui concerne la composition organique du capital des entreprises. Cet espace est important pour notre propos, dans la mesure où il révèle combien l'extension des rapports capitalistiques s'effectue conjointement à un renforcement de la domination qualifiant le rapport de classes. D'une manière générale, la composition organique du capital est un lieu de manifestation privilégié de ce rapport, dans la mesure où :

³⁸ : *ibid.*

Un caractère essentiel de la plus-value relative est l'incorporation de la force de travail dans le procès de production comme ingrédient du capital soumis à la mise en valeur des moyens de production. C'est pourquoi la formation de capital fixe renseigne sur le renforcement des bases matérielles du pouvoir exercé par une classe sur la société.³⁹

Nous nous intéresserons ici à la façon dont le mode de renouvellement du capital fixe au sein des entreprises permet d'articuler les processus de crise endogène et le développement global du capitalisme. En quoi ce mode de renouvellement est-il un lieu critique pour la formation du profit ? Encore une fois, c'est vers le problème de l'articulation des deux sections de la production qu'il faut nous tourner pour trouver la contradiction inhérente au remplacement des dispositifs techniques qui constituent le capital fixe de l'entreprise.

Il ne suffit pas, en effet, de considérer qu'un accroissement du pouvoir d'achat permet le passage à une production en série de biens de consommation pour expliquer l'absorption des produits de la section I par la section II. Cette absorption ne peut se faire que si le rythme du progrès technique s'accorde avec celui qu'impose à leur renouvellement l'usure progressive des moyens de production mis en œuvre par la section productrice des biens de consommation. Il est en effet contraire à une logique économique triviale de remplacer un dispositif technique *avant* que celui-ci n'ait été « rentabilisé », c'est-à-dire avant que son utilisation n'ait détruit la valeur dont il était porteur.

On peut ainsi remarquer que la façon dont on peut concevoir l'amortissement d'un dispositif technique dans une optique régulationniste appartient, en 1976, au marxisme le plus orthodoxe :

Dans le cycle de la reproduction élargie du capital, le capital fixe se définit comme la valeur totale des éléments matériels du procès de production dont l'usage en tant que forces productives s'étend sur plusieurs cycles. Conformément à la loi des équivalences de l'échange, ou loi de la valeur, la métamorphose de la valeur du capital fixe dans celle des marchandises produites s'accomplit sur la période totale pendant laquelle il est en usage, de sorte que sa valeur s'annule au moment même où il est déclassé, c'est-à-dire où il cesse d'être un moyen de valorisation. Par conséquent, le capital fixe perd graduellement de sa valeur à chaque cycle de production. Une fraction croissante de sa valeur totale se retrouve sous forme monétaire, en tant que provision financière destinée à acheter ultérieurement les moyens de production remplaçant ceux qui sont déclassés. (...) Le montant de cette provision d'amortissement est déterminé par la valeur du capital fixe et sa durée moyenne de rotation, qui est un multiple du cycle du capital circulant pris comme période unitaire.⁴⁰

³⁹ : *id.* p. 120.

⁴⁰ : *id.* p. 122.

Ce qui pose problème pour le respect de cette « loi de la valeur », c'est sa mise en relation avec les exigences posées par l'harmonisation des deux sections. Comment en effet garantir la coordination du progrès technologique et de la rentabilisation par l'usage des dispositifs qui en sont issus ? Comment garantir que le renouvellement des productions de la section I s'effectuera de façon synchronisée avec celui d'un remplacement des moyens de production de la section II compatible avec l'exigence que la loi de la valeur impose à leur amortissement ? Ce qui fonde ici le caractère endogène de la crise, c'est qu'il n'existe pas de dispositif de coordination logique des dynamiques internes au niveau institutionnel de l'entreprise.

Il n'y a aucune raison pour que le rythme de transformation des forces productives soit adapté au rythme de renouvellement du capital fixe qui conserve la valeur du capital constant. (...) C'est une contradiction réelle dans le processus de l'accumulation, pour laquelle il n'existe pas de synthèse : d'une part, le capitalisme étant une société marchande, la reproduction des conditions de production implique la conservation de la valeur de toutes les marchandises dans l'échange ; d'autre part, le capitalisme, étant fondé sur l'antagonisme du rapport salarial, ne peut reproduire son rapport constitutif que par le bouleversement des conditions de production. Une telle contradiction ne peut subsister ; l'un de ces termes doit détruire l'autre.⁴¹

Mais il ne suffit pas d'affirmer la nécessité macroéconomique de la résolution d'une crise pour mettre en lumière les modalités concrètes de cette résolution. Et, encore une fois, il serait contraire à la logique régulationniste de fonder cette résolution sur l'intervention d'un *deus ex machina*, que celui-ci prenne la forme du chef d'entreprise ou du chef d'Etat. Le *sujet* de la résolution, pour Aglietta, c'est le rapport capitaliste lui-même. En effet, du point de vue macroéconomique, ce qui est contradictoire est moins la diminution de la valeur absolue du montant global des revenus issus de la production, que la diminution du *capital* des entreprises. Or, d'après la logique même du capital, si « l'un des termes doit détruire l'autre », le terme détruit ne peut être que celui qui concerne la conservation de la valeur du capital constant au sein du renouvellement du capital fixe. L'issue de la crise ne peut donc se trouver que dans un processus social de *dévalorisation* du capital constant, cette dévalorisation se mesurant par l'écart subsistant entre la destruction de la valeur de ce capital par son renouvellement et celle qui découle de son *usure*.

Il convient de ne pas confondre ce concept de dévalorisation avec celui de dépréciation du capital, puisque le premier entraîne l'impossibilité de satisfaire le second. Une partie du travail cristallisé

⁴¹ : *ibid.*

dans les moyens de production n'est pas validée comme travail social dans l'échange. Elle est détruite, anéantie.⁴²

En quoi cette dévalorisation peut-elle apparaître comme une « solution » ? Considérée du strict point de vue du revenu global, cette solution apparaît comme une victoire à la Pyrrhus, puisqu'il s'agit tout simplement de *détruire* de la valeur. En vérité, cette destruction ne prend sens que si on la rapporte à la dynamique globale de l'expansion du capitalisme (qui l'institue en tant que « solution ») et au rapport de domination qui qualifie le rapport salarial. En effet, le conatus capitaliste ne peut affirmer sa nécessité que s'il trouve au sein du niveau institutionnel de l'entreprise un support par lequel la perte de valeur se trouve redistribuée d'une façon conforme au développement de l'accumulation. Or c'est bien le rapport capitaliste en tant que rapport de domination qui permet une « socialisation » des pertes tout à fait contraire à l'intérêt des salariés. Conformément au principe morphologique de la régulation, c'est le dispositif institutionnel saisi dans sa globalité qui vient ici « colmater la brèche », et en premier lieu l'Etat, dont les interventions ne sauraient échapper à la convocation que lui adresse la dynamique d'expansion du capital :

[Concernant] la socialisation d'une partie des dépenses de reproduction de la force de travail comme condition nécessaire à l'épanouissement du règne de la marchandise (...), la modification des rapports sociaux impliqués par [ce] processus exigeait une extension et une diversification des interventions économiques de l'Etat.⁴³

Laquelle ne manquera évidemment pas d'avoir lieu, non du fait d'une harmonisation transcendante des dynamiques étatiques avec les exigences de développement du capitalisme, mais bien du fait d'une captation du pouvoir politique par les dirigeants de la classe capitaliste, dont l'intérêt s'identifie *ici* (mais non en général) avec ceux du procès capitaliste. La lutte des classes dessine ici la forme structurelle des institutions par lesquelles le salariat poursuit sa généralisation.

La même analyse vaut pour le niveau institutionnel de l'entreprise : la destruction de valeur y est socialisée par un report des pertes sur les revenus des travailleurs eux-mêmes. Le mécanisme endogène par lequel s'effectue cette redistribution est simple :

Dans la mesure où l'obsolescence devient un processus permanent et général, il est statistiquement prévisible. Cela se traduit en termes monétaires par la constitution d'un fonds d'assurance prélevé sur le profit global. Ce fonds vient s'agglomérer au fonds d'amortissement dont il ne se distingue pas. Il est incorporé *a priori* dans le prix de revient. Par conséquent, *une intensification du rythme de*

*l'obsolescence se repère au gonflement de la part de la provision financière dans le cash-flow global et corrélativement par une diminution relative du profit net.*⁴⁴

La question est alors de savoir comment se distribue cette diminution du profit au sein des mécanismes internes de redistribution que la firme institue en tant qu'organisation. Encore une fois, l'intérêt du capital social impose sa loi d'airain par le jeu des forces inégales qui président aux choix effectués par les entreprises : le rapport salarial comme rapport d'expropriation aboutit logiquement au processus inflationniste qui, sans remettre en cause la hausse des salaires nominaux, permet de reporter les pertes sur les revenus des travailleurs :

La classe capitaliste dans son ensemble, en incorporant *a priori* une assurance d'obsolescence dans la formation du *cash-flow* global, d'une part entretient l'obsolescence généralisée, d'autre part rejette les pertes sociales qui en découlent sur le salariat. Ce rejet est diffus et général. Il passe par la perte de pouvoir d'achat des salaires liée à l'érosion monétaire. Ainsi, la dévalorisation du capital devient une dévalorisation des droits remis aux salariés. C'est la condition par laquelle la classe capitaliste peut continuer à s'approprier un *cash-flow* global suffisant pour entretenir l'inflation.⁴⁵

Encore une fois, on voit comment l'entreprise, conçue comme organisation, articule méthodes de production (engageant ici la composition organique du capital) et les stratégies de distribution, que celles-ci concernent la distribution des biens (moyens de production ou biens de consommation) ou celle des revenus (par la désynchronisation inflationniste des fluctuations salariales réelles nominales). Le caractère dialectique du lien qui relie mécanismes microéconomiques et processus macroéconomique permet ainsi de faire du rapport capitaliste lui-même le *sujet* véritable des transformations organisationnelles qui s'instituent dans la période d'après-guerre et qui constituent le fondement d'un nouveau mode de régulation, le modèle fordiste. C'est d'ailleurs ce qu'indique clairement Aglietta par la façon dont il résume son analyse du processus de dévalorisation du capital :

C'est le rapport de production capitaliste qui provoque une non-conservation de la valeur du capital fixe.⁴⁶

Macroéconomiquement nécessaire en tant que solution d'une crise endogène de l'accumulation, la dévalorisation du capital, comme tout autre processus servant de support à une métamorphose de la structure organisationnelle des entreprises, ne peut être expliquée dans sa genèse effective que par le jeu de mécanismes

⁴² : *ibid.*

⁴³ : *id.* p. 113.

⁴⁴ : *id.* p. 129.

⁴⁵ : *ibid.*

⁴⁶ : *id.* p. 122.

microéconomiques, jeu dont rien ne peut permettre de déterminer *a priori* le résultat ; en ce sens, si la résolution de la crise elle-même apparaît nécessaire, rien ne permet de considérer que la manière dont elle se résout est contenue analytiquement dans les conditions mêmes de la crise. Reste que le résultat lui-même ne peut être ressaisi, dans sa portée et sa signification, qu'à partir d'une trame macroéconomique globale.

C'est tout l'enjeu de la structure morphologique du mode de régulation pour une théorie régulationniste de l'entreprise : construire une théorie de la firme comme organisation consiste avant tout à montrer comment les entreprises peuvent jouer, par des stratégies internes et externes, ce rôle d'articulation des deux logiques qui les traversent d'une façon conforme à la dynamique macroéconomique de développement du capitalisme.

IV) La firme comme espace de négociation : l'émergence délicate du *collective bargaining*

Nous avons vu comment le principe de morphologie différenciée permettait de penser l'articulation de la firme conçue comme institution aux mécanismes de la firme conçue comme organisation. Cette étude a montré qu'il était tout à fait impossible de penser les mécanismes de la firme à partir d'une mise en relation de rationalités individuelles, *a fortiori* de rationalités désocialisées et omniscientes. L'analyse du processus de dévalorisation du capital a ainsi mis en lumière le fait que, loin d'être le fruit de négociations internes aux entreprises (ou aux branches), les fluctuations salariales ne pouvaient prendre sens que ressaisies à partir de dynamiques économiques dépassant largement le cadre de ces négociations ; plus encore, c'est à partir de l'inégalité franche caractérisant le rapport capitaliste en tant que rapport de classes que la sélection de cette méthode de résolution de la crise endogène, déclenchée par le développement asynchrone des deux sections, pouvait être comprise.

Ce qu'il reste alors à penser, c'est la façon dont peuvent s'articuler les dynamiques institutionnelles et organisationnelles de l'entreprise, et l'espace *réel* de négociation ouvert par le monde entrepreneurial. Cette question est d'autant plus cruciale pour une théorie régulationniste de la firme qu'il s'agit de rendre compte de l'émergence des pratiques syndicales dans les entreprises américaines au cours du XX^e siècle. L'enjeu est ici double : d'une part il s'agit de comprendre comment le phénomène du *collective bargaining* peut prendre place au sein de la théorie régulationniste sans que, d'une part, l'adéquation de ce phénomène à la dynamique globale du capitalisme soit remise en cause, mais également sans que l'on soit contraint de saisir cette adéquation à partir d'une détermination stricte du niveau

microéconomique par les niveaux institutionnels hiérarchiquement supérieurs. Dans une optique régulationniste, la négociation collective ne peut s'appréhender ni comme une solution efficace au problème de la coordination de comportements individuels dictés par une maximisation de l'intérêt, ni comme le produit d'une décision politique émanant de façon autonome des sphères dirigeantes de l'appareil d'Etat. Comment dès lors garantir l'intégration dialectique de l'émergence et de la généralisation des pratiques syndicales au sein du procès de développement du capitalisme ?

- *Transformations organisationnelles et syndicalisme*

Concevoir l'émergence du *collective bargaining* au sein de l'entreprise fordiste, c'est avant tout montrer le lien qui relie espace syndical et organisation interne de l'entreprise. Il va de soi que l'organisation politique des travailleurs est ici indissociable des formes organisationnelles qui s'instituent en corrélation avec les métamorphoses des procédés techniques de production. Cette corrélation est par ailleurs si immédiate qu'elle peut apparaître à la conscience de l'entrepreneur comme un enjeu stratégique, déterminant la compatibilité d'une productivité accrue du travail salarié et une contestation réduite de l'expropriation croissante que constitue la hausse de la plus-value relative. Encore une fois, il faut se garder d'identifier logique du capitalisme et intérêt *du capitaliste*, et ce même si la domination du second sur l'ensemble des travailleurs qu'il emploie est le support de la transformation que la lutte des classes impose aux formes structurelles.

Mais cette dissociation n'implique pas — bien au contraire — que les formes que peut prendre l'organisation de la division du travail au sein des entreprises, formes qui ne peuvent suivre un cours contraire à la logique de développement des rapports capitalistes, aient à s'opposer aux velléités cupides qui sont celles de l'entrepreneur *en tant que* capitaliste. Si Aglietta récuse (dès 1976) la dimension eschatologique de la dialectique marxiste, s'acheminant vers une abolition pure et simple du rapport de classe, en revanche les phénomènes agonistiques au sein desquelles s'exprime la lutte des classes apparaissent bien comme le principal moteur de développement du capitalisme ; et si l'intérêt du capitaliste apparaît dominant, il ne l'est que dans la mesure où il coïncide avec ce développement. En ce sens, le « conservatisme » du capitaliste ne peut jamais, dans le domaine économique, imposer sa loi au régime d'accumulation ; et si le développement du syndicalisme lui apparaît fâcheux, il ne peut pourtant en entraver le cours dès lors que celui-ci devient le support (paradoxal) d'une généralisation du rapport salarial.

Reste que l'émergence du *collective bargaining* n'apparaît pas d'emblée comme un processus compatible avec cette généralisation, ni avec l'accroissement du taux de profit. Rien ne vient donc garantir que les transformations organisationnelles que

nous avons mentionnées tendraient d'elles-mêmes à l'extension de l'espace de négociation. Ainsi, concernant l'avatar du (néo)fordisme que constitue l'automatisation, il est clair que l'articulation qui s'y noue entre transformation des dispositifs matériels de la production, et transformation du mode de division du travail, ne débouche pas nécessairement sur un renforcement de collectifs pouvant servir de supports à l'organisation politique des travailleurs.

Pour rendre compte du lien qui relie toujours, au sein de la théorie de la régulation, les techniques matérielles de la production, la division du travail interne à l'entreprise et l'organisation politique des travailleurs, on peut prendre l'exemple de l'automatisation telle qu'elle qualifiera le « néofordisme ». Comme toute transformation organisationnelle de la production, l'automatisation doit d'abord être saisie comme un *processus* ; réduire l'automatisation au dispositif technique qui en constitue le fondement matériel, c'est s'interdire de saisir le rôle ambivalent de l'automatisation dans l'organisation syndicale des travailleurs.

Au premier abord, l'automatisation peut en effet sembler obéir à la loi marxiste d'homogénéisation progressive du corps des salariés, permettant à la classe ouvrière de devenir « pour elle-même » ce qu'elle constitue « en elle-même », c'est-à-dire de s'organiser politiquement en tant que classe.

Le travail à la chaîne tend à unifier les ouvriers dans une lutte globale contre les conditions de travail. Si les directions capitalistes cherchent à recréer les différences individuelles en différenciant la cotation de postes de travail qui ont été substantiellement uniformisés par la fragmentation des tâches, ces différences artificielles faussent les analyses de prix de revient, et par conséquent les critères d'investissement. Elles gênent également l'équilibre des chaînes en mettant des barrières à la permutation des travailleurs sur différentes machines. Si on n'individualise pas les postes, il faut mettre en œuvre des plans compliqués de participation des travailleurs aux gains de productivité apparente, dont le succès est très aléatoire et qui en réalité ne donnent les résultats attendus sur le climat social qu'avec la collaboration des syndicats.⁴⁷

Il semble que nous ayons ainsi un exemple de la façon dont les transformations organisationnelles intervenant dans le procès de production peuvent servir de support à l'organisation politique des travailleurs, et par conséquent à l'extension du syndicalisme au sein des entreprises. Le *collective bargaining*, loin de s'opposer à la logique du capital, constituerait le corrélat direct des mécanismes techniques par lesquels la plus-value relative parvient à s'accroître. Mais cette causalité linéaire disparaît dès que l'on intègre les modifications logistiques que les entreprises ajoutent à cette première « manière » de l'automatisation, et qui touchent à la division du travail.

⁴⁷ : *id.* p. 141.

Le découpage du procès de production est profondément modifié par l'automatisation. Il en émerge des groupes semi-autonomes responsables de programmes de fabrication ou d'assemblage. Intégrés au système global d'information de l'entreprise, soumis au centre de programmation et de contrôle de la production de leur filière, ces groupes se voient définir une contrainte de production détaillée, le programme pour l'atteindre et les liaisons à établir avec les autres. Pour le reste, chaque groupe est responsable collectivement de l'exécution du plan de production et prend en charge les services fonctionnels corrélatifs. Il répartit lui-même les tâches entre ses membres.⁴⁸

A première vue, cette sorte de « glocalisation » microéconomique semble davantage promouvoir que remettre en cause le processus de maturation politique des travailleurs : l'autonomie dans le travail n'est-elle pas précisément le support d'une autonomisation politique des travailleurs ? A condition toutefois que cette autonomisation s'établisse sur le socle d'une unification des travailleurs : l'organisation politique des salariés ne peut avoir de portée que si elle repose sur la prise de conscience par les travailleurs eux-mêmes du fait que leurs revendications ne doivent pas viser la défense des intérêts de tel ou tel groupe, de tel ou tel corps, mais bien les intérêts de l'*ensemble* des travailleurs saisis en tant que classe. Or c'est précisément cette unification de la classe ouvrière que vient contredire l'émergence des groupes semi-autonomes, dont l'autonomie même ne relève pas d'une autogestion véritable, mais d'un *autocontrôle*. La différenciation des collectifs surgissant du processus d'automatisation sert bien une *responsabilisation* des travailleurs, mais au sens où les collectifs deviennent ici responsables... de l'application des directives et de l'atteinte des objectifs fixés par les instances dirigeantes de l'entreprise. L'autonomisation dont il est question ici ne remet donc pas du tout en cause l'hétéronomie fondamentale de la classe ouvrière, puisque la responsabilité à laquelle les travailleurs accèdent prend la forme d'une surveillance réciproque, au service d'exigences qui leur échappent. Ainsi,

Délivrée de la nécessité de faire respecter individuellement la contrainte de travail, la direction capitaliste peut alléger la pyramide hiérarchique de transmission des ordres. Elle espère en retirer des moyens accrus pour isoler et désamorcer les conflits qui prennent naissance sur les lieux de production et paralyser le fonctionnement des syndicats en structurant la force de travail de manière hétérogène aux organisations ouvrières et intégrée à l'entreprise.⁴⁹

L'automatisation est donc un outil à double tranchant ; si, d'une part, elle renforce l'organisation du corps ouvrier au sein de la chaîne de production, elle défait d'autre

⁴⁸ : *id.* p. 152.

⁴⁹ : *id.* p. 152.

part l'homogénéité de la classe ouvrière, ce qui permet d'endogénéiser les conflits : le corps *organique* de travail joue ici contre le corporatisme de classe. L'autonomie, clé des revendications syndicales, se retourne contre l'organisation politique de la classe ouvrière dans la mesure où la séparation horizontale et la différenciation hiérarchique des postes internalise le rapport de force en le médiatisant, en le réfractant au sein de la classe des travailleurs. En d'autres termes, il est légitime d'affirmer que les transformations organisationnelles de l'entreprise peuvent modifier les modalités du contrôle capitaliste, dans la mesure même où elles articulent les dimensions techniques et logistiques de la production ; si le progrès technique constitue le soubassement matériel de l'organisation, « il y a changement des principes généraux de l'organisation du travail lorsqu'il y a changement des modalités de direction capitaliste du procès de travail. ». Mais ces transformations ne sauraient jamais remettre en cause la structure même du rapport salarial comme rapport de domination ; les rapports sociaux sont les sujets de l'histoire économique, non ses variables d'ajustement.

L'automation apporte la possibilité d'un tel changement majeur parce qu'elle substitue à l'intégration rigide du principe mécanique une intégration à la fois plus souple et plus étendue, fondée sur un contrôle global par un système général d'information capable d'analyse et de correction des paramètres de la production. Par conséquent, le principe hiérarchique du contrôle capitaliste est modifié. A un contrôle par la maîtrise se substitue un contrôle direct de la production. Le contrôle est à la fois plus abstrait et plus rigoureux. *Les ouvriers ne sont plus soumis à une contrainte personnelle d'obéissance mais à une contrainte collective de production.*⁵⁰

Comprendre l'émergence du syndicalisme au sein des entreprises américaines du XX^e siècle, c'est donc avant tout montrer ce qui, dans les transformations organisationnelles qui surgissent au sein des entreprises, favorise ou contredit cette émergence, dans la mesure où une même transformation, saisie comme *processus*, peut à la fois servir et desservir la cause d'une prise de conscience de l'unité sociale que les travailleurs constituent en tant que classe.

- *Revendications ouvrières et dispositif institutionnel*

En outre, cette explication régulationniste doit rendre compte de la manière dont s'opère la coordination des différents espaces institutionnels ; si le *collective bargaining* parvient à s'imposer, alors il faut admettre que le jeu des différentes instances ne s'est pas opposé à son institutionnalisation. Il va de soi que le syndicalisme n'a pu se construire « envers et contre tous », par un héroïsme de la

⁵⁰ : *id.* p. 150

classe ouvrière dont on a peine à voir comment il aurait ainsi pu échapper à la régulation globale du système économique. Par ailleurs, que le développement du syndicalisme n'apparaisse pas comme un processus en lui-même contradictoire avec la logique de développement du capitalisme est affirmé sans ambages par Aglietta :

La transformation des conditions sociales de production, issue de la *new Deal* et de l'instauration du *collective bargaining*, permit immédiatement après la Seconde Guerre mondiale l'essor de l'accumulation capitaliste sur tout le front de la section II.⁵¹

Si donc le syndicalisme apparaît contraire au profit à court terme des chefs d'entreprise, et parvient néanmoins à s'institutionnaliser, c'est que, conformément à ce que nous avons rappelé précédemment, cet intérêt à court terme ne coïncide pas toujours avec la logique du développement macroéconomique du capitalisme — lequel ne peut s'envisager que sur le temps long. Une telle dissociation s'accompagne généralement d'une scission à l'intérieur même de la classe *des* capitalistes, et c'est en effet en relation avec un schisme de ce type qu'Aglietta considère le développement des revendications syndicales dans la période qui sépare les deux conflits mondiaux.

Vers la fin de la première décennie du XX^e siècle, les luttes ouvrières pour les logements décentes rencontrèrent un courant politique animé par de nouvelles couches bourgeoises issues de la révolution industrielle qui faisaient campagne pour des infrastructures dont les grandes cités au développement trop rapide étaient dépourvues. En dépit de la résistance des financiers et des propriétaires fonciers qui contrôlaient les organismes dirigeants des collectivités locales et limitaient strictement la levée des impôts, la pression politique sur les municipalités et les parlements des grands Etats industriels de l'Est et du centre-Est parvinrent à déclencher un début d'intervention publique dans la construction de l'habitat et les infrastructures urbaines. Fruit de compromis politiques, la construction de logements sociaux avança par vagues lorsque les déplacements d'activités industrielles et de population nécessitèrent des opérations immobilières concentrées à très grande échelle.⁵²

Pour user d'une formule, on pourrait dire que le capitalisme en général est parfois plus « keynésien », (voire post-keynésien !) que les capitalistes particuliers, dans la façon dont il valide l'investissement. L'optique régulationniste, conformément aux idées de Marx, tend à identifier la rationalité individuelle du capitaliste comme une logique de maximisation non omnisciente, pour laquelle l'investissement rentable est d'abord celui qui se fonde sur une épargne produite par la limitation des dépenses qui ne concerneraient pas directement le cycle de la production

⁵¹ : *id.* p. 104.

⁵² : *id.* p. 101.

industrielle. Or cette démarche « libérale » (au sens que les post-keynésiens donnent à ce terme) n'est pas conforme à l'expansion du capital puisqu'elle conduit au déséquilibre des deux sections, à la contestation ouvrière, etc. La dynamique du capitalisme exige que l'investissement sorte du cadre technique de la production pour s'orienter vers la transformation des rapports sociaux qui seule permet une réorganisation collective de la production, une centralisation du capital — ce qui en retour permet l'ouverture de débouchés pour la production de la section I.

On voit ici à quel point c'est la dynamique du capital qui prévaut, au-delà de la logique et de l'intérêt immédiats des capitalistes, que représentent ici les financiers et les propriétaires fonciers du camp conservateur. Ceci revient à relativiser, et de beaucoup, une quelconque autonomie de l'espace de négociation que semble pourtant appeler le terme de « compromis ». Immédiatement absorbé par la dynamique du capital, il ne semble même pas pouvoir être appréhendé comme une application de la lutte des classes ! C'est parce qu'elle rencontre une revendication interne à la classe capitaliste que la contestation ouvrière trouve une expression dans l'espace politique. Le « compromis » institutionnel auquel on parvient ici est davantage un compromis *interne* à la classe capitaliste ; pour reprendre les termes qu'Aglietta utilise en 1982, la validation institutionnelle des revendications ouvrières n'est en rien ici le produit d'une « médiatisation » institutionnelle de la violence, mais bien celui d'une exigence du capital, qui refuse l'épargne d'intendance au profit d'une socialisation de l'investissement.

Encore une fois, la sémantique mécaniste par laquelle est appréhendée l'intervention publique laisse peu de doutes sur l'autonomie de l'Etat dans ce processus d'institutionnalisation : l'intervention n'est pas obtenue, arrachée par la classe ouvrière ; elle est tout simplement « déclenchée » par une campagne lancée par les nouvelles couches bourgeoises issues de la révolution industrielle. On voit donc comment, au sein de la théorie régulationniste, le phénomène syndical doit être manié avec précaution, puisqu'il n'implique ni un processus de contractualisation des rapports économiques, ni une autonomisation progressive de l'espace des négociations.

En revanche, ce que nous indiquent les deux analyses qui précèdent, c'est que si le rapport de classe intervient bien comme rapport de domination dans le cours du développement de la négociation syndicale, c'est uniquement dans la mesure où ce rapport sert de support dynamique au procès capitaliste. Le conservatisme des financiers ne peut pas davantage imposer son refus aux revendications ouvrières que les ouvriers ne peuvent imposer leur organisation en tant que classe aux conditions de la production. Qu'on l'envisage à partir de l'organisation logistique du travail au sein des entreprises, ou dans ses rapports avec les dispositifs institutionnels situés à des niveaux hiérarchiques supérieurs, le développement du syndicalisme n'est en rien la négation du principe morphologique par lequel la théorie de la régulation

impose de comprendre les phénomènes microéconomiques à partir d'un référentiel macroéconomique qui les oriente sans jamais les subsumer.

- *Revendications ouvrières et émergence des syndicats*

Ce que nous avons dit concernant le statut des revendications ouvrières des années 20, dont la validation institutionnelle ne peut en aucun cas être considérée comme une victoire imposée de la classe ouvrière, nous indique qu'il convient de distinguer la prise en compte de ces revendications et la reconnaissance juridique d'un *droit* des travailleurs à faire valoir ces revendications. En d'autres termes, il faut distinguer validation sociale d'exigences économiques (au sens large) et validation étatique du syndicalisme. La façon dont Aglietta rapporte le comportement des instances de justice à l'égard des revendications *syndicales* montre bien qu'il y a loin de l'une à l'autre ; si la construction de logements peut s'effectuer sous la pression d'une partie de la classe capitaliste, il n'en découle pas que la classe ouvrière puisse prétendre inscrire l'accès au logement comme un *droit*, ni que les organisations syndicales puissent se réclamer d'une légitimité garantie par la loi. Dans la mesure où ces prétentions s'opposent à la liberté d'entreprise, fondement du développement du capitalisme américain dans la première partie du XX^e siècle, elles se heurtent à des contre-offensives entremêlant considérations juridiques, politiques et économiques, selon le principe d'une constellation idéologique qui nous est maintenant familière :

Le caractère fédéral de la nation donnait à chaque Etat une autonomie quasi totale en matière de législation du travail. Ces prérogatives, en ce domaine comme dans d'autres, étaient farouchement défendues. (...) Il était donc extrêmement difficile d'imposer une législation générale. De plus, dans les pays où les rapports socio-économiques secrétaient une idéologie individualiste extrêmement forte et une identification de l'idée de propriété privée à celle d'intérêt national, tout mouvement de masse apparaissait comme anti-américain. Il y avait donc toujours une forte tendance des Etats pourvus d'une législation du travail plus progressiste à faire marche arrière pour s'aligner sur les autres. Enfin, la défense de la propriété privée reçut une interprétation extrêmement large dans les cours de justice qui furent les institutions les plus efficaces dans la lutte contre le mouvement ouvrier. De façon répétée, les juges soutinrent l'inconstitutionnalité des législations mettant des barrières à la rigueur de l'exploitation des travailleurs comme violant le libre contrat de travail ; sans s'opposer sur le plan juridique à l'établissement des syndicats ouvriers, les cours de justice cherchèrent à paralyser leur action en interprétant leurs luttes comme des entraves à la liberté des échanges (le droit au travail étant défini juridiquement par le libre

échange individuel entre le salarié et l'employeur), et plus tard comme une violation des lois antitrusts.⁵³

Plus encore, le développement de formes contractuelles (juridiques) des rapports entre capitaliste et salariés n'implique pas nécessairement la mise à distance de la domination ; contrairement à la manière dont apparaîtront les institutions à partir de 1982, l'institutionnalisation des rapports sociaux n'a pas ici pour corrélat immédiat une atténuation de la violence privée, elle ne soustrait pas « les termes du conflit à l'empire de la violence immédiate et à l'incertitude corrosive que l'antagonisme secrète »⁵⁴, mais peut au contraire servir le renforcement de la violence de classe.

Ce point est important, en ce qu'il implique directement la façon dont la Régulation peut appréhender les phénomènes et les processus microéconomiques. Dès que l'on considère l'espace de négociation (par exemple celle du contrat de travail) indépendamment du rapport social macroéconomique dans lequel il s'intègre, c'est-à-dire indépendamment de l'inégalité fondamentale des contractants définie par le rapport de classe, on peut ainsi être enclin à considérer que le contexte du contrat peut être posé comme un ensemble de « contraintes passives » à partir desquelles l'individu peut « librement » constituer ses stratégies. En dotant l'agent économique du privilège douteux lui permettant d'être considéré comme *responsable* de ses choix, une telle exclusion du cadre macroéconomique de l'échange risque fort d'oublier le caractère *actif* de la contrainte imposée par le rapport de domination, lequel réduit de beaucoup la « liberté » ainsi reconnue au sujet. En d'autres termes, la contractualisation des rapports risque d'apparaître comme une échappatoire à la violence directe, et non comme une technique visant la validation institutionnelle de cette domination. C'est tout l'enjeu de la critique que Lipietz adressera à la « conversion » d'Aglietta à l'individualisme à partir de 1982. Et force est de reconnaître que cette critique est énoncée par Aglietta lui-même, qui en 1976 dénonce le processus de contractualisation croissante, corrélat d'un renforcement de la législation concernant le droit du travail, comme un voile justificateur posé sur la violence d'un rapport inégal :

Les instances législatives de certaines villes accordèrent bien la journée de 10 heures aux employés des collectivités publiques. Mais la législation fut rarement étendue à l'économie privée. Lorsqu'elle le fut, comme en Pennsylvanie en 1848 et dans le New Jersey en 1851, elle fut assortie de clauses permettant de s'en affranchir si le travailleur acceptait qu'il en soit ainsi dans son contrat d'emploi. Cette clause, destinée à sauvegarder la « liberté du contrat de travail », donna aux employeurs une échappatoire à la fois commode et légale.

⁵³ : *id.* p. 153.

⁵⁴ : *id.* p. 15.

Ils avaient en effet un arsenal de moyens de pression pour dissuader les salariés de refuser ce « libre contrat ».⁵⁵

Isoler l'émergence de l'institutionnalisation des revendications ouvrières des conditions macroéconomiques dans lesquelles elle s'inscrit, c'est donc tout simplement donner dans le panneau que le capitaliste tend à l'analyste. Mais c'est aussi détruire la portée macroéconomique de cette institutionnalisation, puisque seule l'intégration des phénomènes de *collective bargaining* au sein de l'histoire générale du capitalisme permet d'en évaluer la signification et l'importance. Les analyses d'Aglietta sont ici très proches de celles d'un autre penseur du XX^e siècle, Hannah Arendt ; pour celle-ci en effet, le développement du syndicalisme ne peut servir de support à une remise en cause de la violence institutionnelle que si le corps social auquel il renvoie échappe au corporatisme étroit, à la revendication locale, circonscrite aux intérêts d'un groupe particulier. En d'autres termes, le syndicalisme ouvrier ne peut s'affirmer comme un processus déterminant au niveau macrosocial que dans la mesure où les revendications qu'il exprime s'énoncent au nom de *tous* les travailleurs (ou du moins de tous les ouvriers), c'est-à-dire si l'organisation syndicale sert de support à l'unification consciente du prolétariat en tant que classe. Pour Arendt, séparées de ce processus d'unification consciente (qui est aussi conscientisation unificatrice), les revendications ouvrières déchoient en réclamations économiques particulières, totalement incapables de transformer la forme du rapport social de domination.

Or c'est précisément ce pour quoi Aglietta dénonce, en 1976, la distanciation de l'analyse du processus de syndicalisation par rapport au contexte macroéconomique dans lequel il s'inscrit. Il ne suffit pas en effet de noter la validation juridique, institutionnelle de certaines revendications ouvrières, même à l'issue d'une lutte syndicale, pour affirmer l'émergence d'un processus social. Il faut encore dégager ce constat d'une optique de court terme pour en évaluer la solidité, c'est-à-dire mesurer en quoi elle peut constituer une nouvelle *contrainte* sociale pouvant servir de pivot à la dynamique du développement économique. Les négociations syndicales ne peuvent être reconnues dans leur épaisseur institutionnelle que si elles sont à même d'assumer un rôle actif dans la façon dont les différentes formes structurelles se confrontent et se corrélatent pour dessiner la morphologie globale du mode de régulation. Or l'épreuve du long terme est sans pitié pour les amorces précoces du syndicalisme ouvrier, pour la bonne et simple raison que, séparées de l'assise globale que constituerait un développement réel de la conscience de classe, les revendications ouvrières s'évanouissent en pseudo-victoires, incapables de déterminer le jeu institutionnel.

⁵⁵ : *id.* p. 154.

La faiblesse de l'implantation syndicale et l'étroitesse de sa base permettaient aisément au patronat d'annuler les quelques avantages acquis antérieurement. Si des législations locales avaient été passées, elles étaient formellement annulées ou ignorées. Dans tous les litiges les cours de justice soutenaient les positions patronales. Enfin, l'arsenal de violence directe (liste noire, espionnage, force de répression privée, campagnes de diffamation dans la presse, emploi d'une main d'œuvre servie recrutée par des agents clandestins, lock-out, etc.) étaient utilisés sur une vaste échelle. (...) L'action des employeurs était d'ailleurs grandement facilitée par la faiblesse des organisations ouvrières, liée à celle de la conscience de classe dans une société mouvante où l'individualisme était nourri par des opportunités économiques réelles.⁵⁶

On doit cependant remarquer que, selon Aglietta, il n'y a pas nécessairement d'accord entre l'unification du prolétariat et la puissance qu'il peut opposer aux forces capitalistes organisées au sein des différents dispositifs institutionnels. On pourrait même dire que c'est du fait de ce désaccord que le syndicalisme originel a du *régresser*, non seulement du point de vue de ses manifestations factuelles, mais aussi dans sa nature en tant que processus social. C'est probablement la dimension la plus tragique de l'émergence du syndicalisme, que le rapport social des classes a contraint à mourir et à renaître sous le masque inadéquat d'un corporatisme militant. Mais encore une fois, le caractère heurté, chaotique de cette émergence est le signe que toute métamorphose véritable du rapport salarial ne peut s'instituer sans que la morphologie globale du mode de régulation ait été portée au-delà du seuil des variations régionales qu'elle pouvait intégrer.

A travers les événements sanglants qui parsemèrent la fin du XIX^e siècle et la première tentative de syndicalisation de masse, la lutte pour la journée de 8 heures et la semaine de 6 jours culmina avec la manifestation sanglante dans *Haymarket Square* à Chicago le 4 mai 1886. Cet échec marqua la fin de toute tentative pour constituer un mouvement de masse unifiant la classe ouvrière pendant 50 ans. Le syndicalisme qui s'éleva sur les ruines des luttes antérieures, et qui tira parti des graves dissensions que l'échec avait provoquées dans la classe ouvrière, fut consciemment un syndicalisme corporatif destiné à défendre les intérêts de travailleurs membres de professions déterminées.

Reste que si l'optique régulationniste exige de comprendre l'émergence difficile du syndicalisme à partir des dynamiques macroéconomiques qui l'intègrent, une explication régulationniste complète ne saurait faire l'économie d'une mise en relation de cette émergence avec les conditions microéconomiques à partir desquelles elle peut s'instituer. Pour conclure sur les difficultés initiales qu'a

⁵⁶ : *id.* p. 155.

rencontré l'éclosion d'un espace de négociation au sein de l'entreprise, il nous faut donc faire retour sur la façon dont la structure du salariat au sein des entreprises a conditionné l'ouverture d'un tel espace, et sa nature.

La première explication se trouve dans la différenciation importante des strates salariales au début du XX^e siècle ; du fait d'une division du travail fortement hiérarchisée au sein des dispositifs de production, la captation du pouvoir politique par la classe dominante s'est réfractée au sein même de l'ensemble disparate des travailleurs ; l'organisation syndicale est ainsi apparue comme le quasi-monopole des couches les moins défavorisées du prolétariat. De façon isomorphe à ce qu'il se produira quelques décennies plus tard à l'orée du néofordisme, c'est donc le mode de division du travail au sein des dispositifs de production qui a déterminé le champ de validité des premières organisations syndicales.

Comme les organisations de salariés représentaient surtout les intérêts de catégories de travailleurs à la fois qualifiés et situés dans les branches les plus dynamiques de l'économie, les hausses des salaires dans les époques de prospérité suffisaient à émousser l'ardeur combative pour une législation uniforme sur les conditions de travail.⁵⁷

Ainsi qu'il en va toujours dans une optique régulationniste, les tentatives visant à déduire directement les structures microéconomiques à partir des dynamiques macroéconomiques induisent en erreur : il ne suffit pas que les revendications ouvrières gagnent en ampleur et en urgence au sein du système social pour que s'ouvre au sein des entreprises un espace de négociation propre à les accueillir et à en opérer la validation institutionnelle. Par conséquent, une analyse adéquate de l'émergence du mouvement syndical au sein des entreprises implique de dissocier la vague de réformisme politique qui s'amplifie entre 1907 et 1917, et l'apparition de cet espace *en-dehors* duquel les « forces socialistes » se déploieront très largement. Inversement, c'est alors même que le réformisme s'épuise face aux contre-offensives institutionnelles (notamment juridiques), à la faveur de la récession qui ouvre les années 1920, que les entreprises commencent à ménager de nouveaux espaces pour l'expression syndicale des revendications ouvrières. Comme il se doit, l'ouverture de ces espaces s'inscrit dans un processus plus vaste de transformation organisationnelle ; et comme il se doit encore, ces transformations contribuent à l'expansion globale du capitalisme, sans remettre en cause la structure du rapport de classe qui en constitue le fondement. Le processus d'émergence du syndicalisme ne peut pas davantage contredire la logique fondamentale de la régulation économique qu'il ne peut s'autonomiser par rapport aux mécanismes microéconomiques auxquels s'articule le développement des entreprises.

⁵⁷ : *id.* p. 155.

Nombre de syndicats professionnels se disloquèrent, tandis que les cours de justice paralysèrent l'action de ceux qui subsistèrent. Les grandes entreprises organisèrent elles-mêmes des syndicats maison et se lancèrent dans les méthodes nouvelles de gestion du personnel.⁵⁸

Seule l'*articulation* critique des dynamiques macroéconomiques et des logiques organisationnelles internes des entreprises permet donc de comprendre de façon adéquate l'émergence « heurtée » des espaces de négociation syndicale au seuil des deux siècles.

Conclusion

Toute description de ce que dit ou ne dit pas la Régulation concernant la théorie des firmes en général est vouée à l'échec dès qu'elle abandonne le projet d'une analyse dialectique des relations qui relie au sein de cette théorie les mécanismes microéconomiques et les dynamiques macroéconomiques. Ces relations fondent en effet l'historicité simultanée du discours économique et de son objet, délimitant ainsi le champ de validité des concepts et des analyses que l'économiste peut produire au sujet des différentes institutions dont l'interaction structure un mode déterminé de régulation. Séparée de cette historicité, l'approche régulationniste perd sa spécificité dans la mesure où ce qu'elle dit de l'entreprise se détache alors du dispositif épistémologique qui lui donne sens. On comprend dès lors la difficulté que représente également le fait de tenir un discours sur la théorie de la régulation *en général*, dans la mesure où les développements actuels de cette théorie sont loin de constituer un corpus cohérent articulé aux principes fondamentaux qui se trouvaient énoncés dans l'ouvrage fondateur de la théorie.

Si la théorie régulationniste de la firme, telle qu'elle s'affirme au sein de *Régulation et crises du capitalisme*, constitue indéniablement une approche spécifique des problématiques de l'entreprise, elle ne saurait être posée en tant que discours distinct, séparé du dispositif théorique global dans la mesure où la spécificité même de ce discours repose avant tout dans la manière dont il oblige à penser conjointement le statut institutionnel de l'entreprise, son insertion dans la morphologie globale du mode de régulation, ses rapports hiérarchiques avec les formes structurelles fondamentales, et l'articulation qui s'y constitue entre les logiques de production et distribution dès lors qu'on la saisit comme organisation. En un sens, le trait distinctif de l'approche régulationniste est qu'aucune entité économique particulière n'y peut être envisagée de façon exclusive, pour elle-même, puisque le principe même de la théorie est que le *sujet* de l'économie est toujours un processus s'instituant au travers de *rappports* critiques.

⁵⁸ : *id.* p. 157.

On voit dès lors l'enjeu que représente l'acceptation ou le refus d'une approche marxiste, aussi bien pour les théoriciens de la régulation que pour leurs commentateurs. C'est que l'ouvrage de 1976 se meut dans une terminologie dont le caractère sympathiquement daté révèle néanmoins l'horizon de sens au sein duquel il faut appréhender ses analyses. Nous ne voulons pas suggérer par cette remarque qu'il faudrait commencer par dégager ces analyses de leur gangue marxisante pour en évaluer la pertinence actuelle ; bien au contraire, nous voudrions ici souligner qu'il y a quelque chose de vain à tenter cet exercice. Car faute de ressaisir les notions et les analyses dans l'horizon dialectique qui est le leur, on en vient à énoncer des critiques qui, précisément, perdent leur sens dès qu'on accepte le référentiel logique auquel ces analyses *appartiennent*. Même une approche non marxiste est contrainte de reconnaître qu'une notion théorique n'a de valeur et de signification que ressaisie au sein du dispositif épistémologique au sein duquel elle a été définie. Or ce respect de la valeur théorique des notions implique, dans le cas de la Régulation, qu'on ne puisse dissocier le procès de *conceptualisation* des notions qu'elle élabore et l'analyse des *cas historiques* qui en constituent l'extension. Il n'y a aucun sens à considérer que les formes historiquement déterminées que peut prendre l'entreprise, aussi bien comme institution que comme organisation, devraient être considérées comme de simples *illustrations* d'une forme générale, intemporelle qui seule pourrait prétendre à la valeur de « concept ». Car c'est très précisément ce que le référentiel marxiste au sein duquel s'inscrit l'ouvrage de 1976 a pour objet de réfuter.

Pour illustrer ce point, fondamental pour le sens qu'il convient de donner à ce que peut être une théorie *régulationniste* de la firme, nous pouvons citer le refus qu'oppose Aglietta à toute tentative de déshistoricisation des problématiques que pose Marx, et qu'il interprète comme un pur et simple contresens visant à « absorber » le marxisme dans le dispositif néoclassique :

[Pour le courant néo-classique], qui cherche à aspirer le marxisme dans une des versions de l'équilibre général, la question est la suivante : existe-t-il un système de prix d'équilibre, compatible avec les conditions techniques de production des marchandises et incorporant une règle de répartition du produit net, qui puisse être dérivé des quantités de travail nécessaires pour produire ces marchandises ? Il ne fait aucun doute que cette question est étrangère à la logique du développement des concepts fondamentaux du marxisme. Etudier l'articulation des lois de l'accumulation du capital et des lois de la concurrence, c'est chercher à mettre en évidence le processus contradictoire de généralisation du rapport salarial et de *stratification* des deux classes sociales polaires (la bourgeoisie et le prolétariat) constituées par ce rapport.⁵⁹

⁵⁹ : *id.* p. 43.

C'est bien ici une critique *methodologique* qu'Aglietta formule à l'encontre de la théorie néo-classique, dans la mesure où ce ne sont pas les *concepts* du marxisme qui sont ici déviés, mais bien le rapport théorico-pratique qui fonde leur statut de « concept » au sens marxien. La formulation qu'il donne de la théorie néo-classique rend en effet justice à l'orthodoxie apparente de cette formulation du marxisme : ni la compatibilité des prix aux conditions techniques de production, ni l'inclusion *immédiate* de la règle de répartition dans le mode de production, ni évidemment le caractère normatif du temps de travail ne sont évacués.

Le caractère non-marxiste de cette analyse gît donc ailleurs, dans le rapport de l'abstrait au concret et dans les conséquences que ce rapport implique pour la nature même des concepts économiques. Loin d'aller du concret à l'abstrait et inversement, suivant ainsi le déploiement du concept à travers la réalité historique, la théorie néo-classique va de l'abstrait (la détermination des catégories fondamentales de l'économie)... à l'abstrait, c'est-à-dire à la construction d'un système normatif. Ce faisant, elle tranche le lien qui l'unit à la réalité des rapports économiques, et donc contredit l'exigence d'adéquation entre un état réel des rapports sociaux et une structure des rapports d'échange. Pour que le cadre normatif décrit par la théorie néo-classique ait une pertinence quelconque, il faudrait que son cadre social d'application ait *lui-même été conçu* en référence aux réquisits de ce cadre normatif. En d'autres termes, là où la théorie néo-classique tente de construire une déduction, elle ne produit qu'une simple tautologie, rapport d'abstractions dont l'adéquation est postulée alors même qu'aucun des deux termes n'est donné comme contenu *réel*, c'est-à-dire historiquement situable.

C'est donc, à travers le statut du concept, celui de « loi » économique qui est ici mis en cause : la loi économique marxiste n'est pas une norme, fixant les objectifs d'un devoir-être à la réalité des pratiques d'échange, c'est l'expression d'une nécessité inhérente aux processus sociaux, la formulation abstraite d'une logique déterminée par la structure même des rapports sociaux. Il n'y a donc de logique que d'un *processus réel* de développement, ce qui implique que l'on puisse trouver, au sein même des rapports sociaux, le principe *dynamique* qui justifie le déploiement historique des potentialités qu'il contient.

A titre d'illustration, nous pouvons rappeler que si, pour Marx, certaines sociétés sont riches par la complexité de leur structure catégorielle (coopération, division du travail), mais pauvres dans le déploiement concret des potentialités que recèlent ces structures (apparition de la monnaie), cet écart peut être désigné comme un « avancement historique faible. »⁶⁰ Et seule l'histoire peut faire apparaître dans la plénitude de leur sens, de leurs virtualités, les catégories économiques dont le développement historique nous donne la clé. Encore une fois, ceci implique que l'on puisse trouver, au sein même des rapports sociaux, le principe de leur

⁶⁰ : *Grundrisse*, p. 63 de la traduction française.

développement ; l'analyse économique a alors pour projet de dévoiler l'unité dialectique de ce principe dynamique et du développement de ces rapports.

C'est précisément ce que propose Aglietta, selon lequel l'objet de l'analyse économique est bien l'étude du « rapport contradictoire » entre, d'une part, l'épanouissement d'un rapport déterminé (le rapport salarial) et l'antagonisme de deux classes que ce rapport lui-même fait naître. C'est le développement d'une forme des rapports de production qui détermine la polarisation conflictuelle du corps social, et c'est cette conflictualité qui constitue le principe dynamique du développement de cette forme.

De la même façon, mais dans un autre contexte, Marx écrit (dans les *Grundrisse*) :

« Nous touchons ici à la question fondamentale (...) En termes généraux, elle se pose ainsi : est-il possible de changer les rapports de production et de distribution en transformant l'instrument et l'organisation de la circulation ? Et en outre : est-il possible de réaliser une telle transformation de la circulation sans toucher aux rapports actuels de la production ni aux rapports sociaux qui en découlent ? Si chacune des transformations de la circulation exige au préalable des bouleversements dans les conditions de la production sociale, on voit aussitôt s'écrouler la doctrine de ceux qui proposent leurs numéros de virtuosité dans la circulation, afin d'empêcher les changements de nature violente, en faisant de ces changements non pas la condition préalable, mais le résultat progressif de la transformation de la circulation. (...) Enfin, n'est-ce pas une revendication contradictoire en elle-même que de vouloir surmonter des conditions substantielles en modifiant formellement un rapport ? »⁶¹

Chercher à analyser un système de prix indépendamment de l'étude du procès génétique de ce système dans l'histoire court-circuite à la fois le temps comme espace de réalisation *et* comme horizon de développement. Le résultat d'une telle méthode ne peut alors être autre chose que l'élucidation d'un système de prix qui ne se trouve nulle part et qui n'advient jamais.

On comprend alors que le seul sens que l'on puisse donner à une conception « normative » des échanges au sein du marxisme, requiert à la fois l'abolition de l'antagonisme de classe (et donc l'abolition de la polarisation)... et celle des catégories du capitalisme, comme le prix ou la monnaie. Dans la mesure où le seul espace réel au sein duquel ces prescriptions auraient un sens (la société sans classe, laquelle ne constitue de toutes façons pas le contexte des analyses de 1976) est précisément la part de l'héritage marxiste qu'Aglietta refuse, on comprend qu'il n'y a aucun sens, selon lui, à vouloir dissocier déploiement historique des rapports sociaux et conceptualisation théorique des phénomènes économiques.

On comprend également qu'il y a aucun sens à vouloir différencier, au sein de la théorie de la régulation, la constitution du « concept » de firme et l'analyse des

⁶¹ : *Grundrisse*, Chapitre sur l'argent, page 95 de la traduction française.

formes historiquement déterminées au travers desquelles peut être appréhendée la logique de son développement. C'est pourtant sur l'incapacité de la Régulation à opérer correctement cette différenciation que certains commentateurs ont construit leur critique de la conception « régulationniste » de la firme.⁶² Ce qui suppose, soit que la critique elle-même doit être révisée, soit que ce qu'il convient d'appeler « théorie de la régulation » n'a plus rien à voir avec les principes qui en ont constitué les fondements. Aucun des pères fondateurs de la théorie n'a encore fait sienne cette dernière option.

Ouvrages cités :

AGLIETTA, M. [1976] *Régulation et crises du capitalisme*, rééd. 1997, Odile Jacob, Paris 1997

AGLIETTA, M. [2004], *Dérives du capitalisme financier*, Albin Michel

AGLIETTA, M. & ORLEAN, A. [1982] *La violence de la monnaie*, Puf

BEBEAR, C. & MANIERE, P. [2003] *Ils vont tuer le capitalisme*, Plon

BOYER, R. & SAILLARD, Y. [2002] *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, La découverte

CORIAT, C. & WEINSTEIN, O. [1995] *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Librairie générale française

MARX, K. *Grundrisse, Chapitre de l'argent*, trad. française Editions Anthropos, 1968

⁶² : L'illustration la plus claire de cette étrange critique se trouve dans l'ouvrage de Benjamin Coriat déjà cité : « Les faiblesses ou insuffisances de l'approche cependant sont manifestes pour tout ce qui a trait à la prise en compte de la firme comme organisation complexe. Surtout, comme on l'a indiqué, c'est bien davantage sur des firmes « types » historiquement déterminées (la firme « fordienne », « post-fordienne ») que sur une conceptualisation à part entière que s'est concentrée l'analyse. » (*op. cit.*, p. 199)